

**COMMUNE
DE
VALDALLIERE**

DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 56

Nombre de votants : 45

Présents : 39

Pouvoirs : 6

Excusés : 0

Absents : 11

**DELIBERATION
N° 2025-0310-01**

OBJET :
**Vote du Compte
Financier Unique 2024**

- Annexes 1 et 2 : CFU 2023 section fonctionnement et investissement
- Pages signatures

L'an deux mil vingt-cinq,
Le 10 mars, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 4 mars 2025,
s'est réuni à la salle Pierre Geoffroy à Vassy, lieu habituel de ses
assemblées, sous la présidence de M. Frédéric BROGNIART,
Maire.

Nom Prénom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à	Nom Prénom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à
BROGNIART Frédéric	X				FABIEN Anne-Marie	X			
BERNIERES LE PATRY					JENVRAIN Marie		X		
HAMEL François	X				LEPAINTEUR Patrice	X			
BACON Michel			X	HAMEL F	MAZIER Valérie	X			
CANU Nathalie	X				PIERRES				
DUCHEMIN Daniel	X				BERGAR Dominique	X			
RENOUF Patricia		X			ANNE Sarah		X		
VAN ROMPU Riet	X				PRESLES				
BURCY					BACHELOT Isabelle	X			
DOUCHIN Nicolas	X				ANGOT Michel	X			
CHANU Hervé	X				RENE DIT DEROUVILLES	X			
DELAHAYE Olivier		X			RULLY				
CHENEDOLLE					LEGER Sébastien	X			
FERGANT Françoise	X				CHANU Caroline			X	LARONCHE V
HUET Cédric		X			SAINT CHARLES DE PERCY				
LABROUSSE Rémi	X				CHAPET Brigitte	X			
LEVALLOIS Elodie		X			VASSY				
ESTRY					GUETTIER Mickaël			X	BROGNIART F
LOUIS Gilbert	X				ANGENEAU Jean-Paul			X	CHANU CHRIS
LARONCHE Vanessa	X				ASSELIN Sylvie	X			
LENAIN Didier	X				CHANU Christophe	X			
SCOLA Sabrina	X				DAL MASO Jérémie		X		
MALECOT-GALLOIS M	X				FERREIRA Cécilia		X		
LA ROCQUE					GERMAIN Gilles	X			
WIELGOSIK Frédéric			X	FAUCON G	HELAIN Céline	X			
OLIVIER Damien	X				HUARD Laëtitia	X			
LE DESERT					SPITZA Jean-François	X			
MASSON Christophe	X				VIESSOIX				
MARÇAIS Christelle	X				LERESTEUX Laëtitia		X		
LE THEIL BOCAVE					GRAVE Francis	X			
BRU Noëlle	X				PICACHE Alexandra		X		
JOSSE Sandrine	X				POUPION Patrick				
MONTCHAMP					SILLERE Michel			X	POUPION P
FAUCON Gilles	X				BARBEY Alexandre		X		
DAUPRAT Marie-F	X				MARTIN Isabelle	X			

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame Anne-Marie FABIEN est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2025-0310-01

OBJET : Vote du Compte Financier Unique.

Au 31 décembre, la Commune de VALDALLIERE clôture son exercice budgétaire. Le fonctionnement du CFU entraîne des échanges de données entre la trésorerie de Vire et le service financier de la commune afin d'assurer des éléments exactement similaires.

Ce compte rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget. Les réalisations budgétaires, en complément du CA détaillé qui a été transmis à tous les membres du Conseil Municipal sont présentées par chapitre, d'abord en section de fonctionnement, puis en section d'investissement, en recette et en dépenses.

Il est constaté que les autorisations de dépenses effectuées par le CM de VALDALLIERE lors de ses différentes décisions budgétaires ont toutes été respectées.

En conclusion de la présentation des exécutions budgétaires, il est présenté le résultat final des différentes balances budgétaires de la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 ;

Vu la candidature en juin 2019 de la commune de VALDALLIERE à l'expérimentation du Compte Financier Unique ;

Vu l'arrêté du 1er mars 2021 modifiant l'arrêté du 13 décembre 2019 fixant la liste des collectivités territoriales et des groupements admis à expérimenter le Compte Financier Unique ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la commune de Valdallière ;

Vu le compte financier unique pour l'exercice 2024 du budget principal ci-annexé ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du compte financier unique de la commune pour l'exercice 2024 concernant le budget principal.

Hors de la présence de Monsieur le Maire (n'a pas pris part au vote), sous la présidence de Monsieur Gilles FAUCON, 1^{er} adjoint,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 de la Commune de VALDALLIERE dont la balance se constitue comme suit :

RESULTAT DE LA COMMUNE

Fonctionnement

Recettes	7 059 215,81€
Dépenses	6 338 363,39 €
Excédent de clôture :	720 852,42€

Investissement

Recettes	2 431 197,67 €
Dépenses	2 396 820,42 €

Restes à réaliser :

Recettes investissement : 702 250,19 €

Dépenses investissement : 628 466,74 €

Besoin de financement : 774 686,58 €

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,



Le secrétaire de séance,
Anne-Marie FABIEN



Budget : COMMUNE DE VALDALLIERE - BP 726-00

CFU 2024

FONCTIONNEMENT - VUE DÉTAILLÉE

Comptes	Libellés DÉPENSES	Vote BP 2024	DM 2024	TOTAL BP 2024	CFU 2024
011	Charges à caractère général	2 089 770,00 €	0,00 €	2 089 770,00 €	1 702 951,63 €
60611	Eau et assainissement	40 000,00 €	0,00 €	40 000,00 €	36 708,87 €
60612	Energie - Électricité	370 000,00 €	0,00 €	370 000,00 €	284 185,21 €
606211	Combustible fuel gaz	140 000,00 €	0,00 €	140 000,00 €	108 731,48 €
606212	Combustibles copeaux bois	41 000,00 €	0,00 €	41 000,00 €	34 569,17 €
60622	Carburants	22 000,00 €	0,00 €	22 000,00 €	21 857,82 €
60623	Alimentation	167 000,00 €	0,00 €	167 000,00 €	144 385,12 €
606241	Produits de traitement	6 000,00 €	0,00 €	6 000,00 €	6 925,87 €
60628	Autres fournitures non stockées	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €	1 330,01 €
606311	Fournitures d'entretien	120 000,00 €	0,00 €	120 000,00 €	89 755,99 €
606312	Fournitures nettoyage	32 000,00 €	0,00 €	32 000,00 €	30 739,88 €
606321	Fournitures de petit équipement	32 000,00 €	0,00 €	32 000,00 €	12 615,35 €
60633	Fournitures de voirie	25 000,00 €	0,00 €	25 000,00 €	22 994,31 €
606361	Vêtements de travail	17 900,00 €	0,00 €	17 900,00 €	16 272,29 €
6064	Fournitures administratives	20 500,00 €	0,00 €	20 500,00 €	19 449,70 €
6065	Livres, disq., cass. (biblio, Médiat.)	14 600,00 €	0,00 €	14 600,00 €	14 686,64 €
60668	Autres produits pharmaceutiques	1 700,00 €	0,00 €	1 700,00 €	844,13 €
6067	Fournitures scolaires	27 670,00 €	0,00 €	27 670,00 €	28 283,88 €
60681	Autres matières et fournitures paillage plants piquets fleurs	18 000,00 €	0,00 €	18 000,00 €	7 687,83 €
611	Contrats de prestations de services	0,00 €	0,00 €	0,00 €	632,00 €
61351	Location matériel roulant	6 000,00 €	0,00 €	6 000,00 €	5 726,48 €
61358	location autre matériel	7 000,00 €	0,00 €	7 000,00 €	5 232,26 €
615211	Terrains technique	27 000,00 €	0,00 €	27 000,00 €	27 690,00 €
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	100 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €	50 017,85 €
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	6 000,00 €	0,00 €	6 000,00 €	1 071,76 €
615231	Entretien, réparations voiries	279 000,00 €	0,00 €	279 000,00 €	248 262,72 €
615232	Entretien, réparations réseaux	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	6 158,88 €
61524	Entretien bois et forêts	0,00 €	0,00 €	0,00 €	337,15 €
61551	Entretien matériel roulant	25 000,00 €	0,00 €	25 000,00 €	28 553,87 €
615581	Entretien matériel	28 000,00 €	0,00 €	28 000,00 €	14 670,72 €
6156	Maintenance	110 000,00 €	0,00 €	110 000,00 €	93 900,89 €
6161	Multirisques	24 000,00 €	0,00 €	24 000,00 €	24 424,30 €
6168	Autres primes d'assurance	100,00 €	0,00 €	100,00 €	20,00 €
6182	Documentation générale et technique	2 500,00 €	0,00 €	2 500,00 €	2 212,76 €
6183	Frais de formation (personnel extérieur)	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
6184	Versements à des organismes de formation	11 000,00 €	0,00 €	11 000,00 €	9 154,80 €
6188	Autres frais divers (analyse piscine et RS, contrôle technique, manche numérique, changement imputation fredon)	8 500,00 €	0,00 €	8 500,00 €	13 285,25 €
62268	Autres honoraires, conseils (frais notaires, diagnostics, bornages, AMO marché assurances)	13 000,00 €	0,00 €	13 000,00 €	10 013,04 €
6227	Frais d'actes et de contentieux	3 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €	3 342,90 €
6228	Honoraires divers (frais gestion tickets restaurant)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 481,56 €
6231	Annonces et insertions	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €	1 681,80 €
6232	Fêtes et cérémonies (cérémonies nationales)	16 000,00 €	0,00 €	16 000,00 €	6 148,74 €
6234	Réceptions	49 600,00 €	0,00 €	49 600,00 €	53 670,73 €
6236	Catalogues	17 650,00 €	0,00 €	17 650,00 €	11 909,40 €
6238	Divers (animations RPE, Médiathèque, CLSH)	51 500,00 €	0,00 €	51 500,00 €	39 044,95 €
6247	Transports collectifs	60 000,00 €	0,00 €	60 000,00 €	43 569,00 €
6251	Voyages, déplacements et missions	6 000,00 €	0,00 €	6 000,00 €	4 072,06 €
6261	Frais d'affranchissement	11 000,00 €	0,00 €	11 000,00 €	10 980,69 €
6262	Frais de télécommunications	63 000,00 €	0,00 €	63 000,00 €	42 561,20 €
627	Services bancaires et assimilés	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	874,12 €
6282	Frais de jardinage	2 850,00 €	0,00 €	2 850,00 €	3 295,00 €
6284	Redevances pour services rendus (SACEM et SPRE)	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €	2 051,05 €
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement (IVN ma ville mon shopping)	2 200,00 €	0,00 €	2 200,00 €	231,00 €
62878	Remb. frais à des tiers (remboursements EPF)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 246,98 €
6288	Autres services extérieurs (SIRTOM déchets RS, animaux errants)	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €	6 144,93 €
63512	Taxes foncières	37 500,00 €	0,00 €	37 500,00 €	37 203,00 €
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	0,00 €	0,00 €	0,00 €	76,24 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 500 000,00 €	22 000,00 €	3 522 000,00 €	3 521 169,12 €
6218	Autre personnel extérieur	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 306,90 €
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	11 000,00 €	0,00 €	11 000,00 €	10 244,28 €
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPt	36 000,00 €	0,00 €	36 000,00 €	37 236,67 €
64111	Rémunération principale titulaires	1 650 000,00 €	0,00 €	1 650 000,00 €	1 574 647,83 €
64112	SFT, indemnité de résidence	22 000,00 €	0,00 €	22 000,00 €	20 406,92 €
64113	NBI	18 000,00 €	0,00 €	18 000,00 €	19 028,94 €
64118	Autres indemnités	42 000,00 €	22 000,00 €	64 000,00 €	283 729,70 €
64131	Rémunerations	457 000,00 €	0,00 €	457 000,00 €	414 973,73 €
64132	SFT, indemnité de résidence	34 000,00 €	0,00 €	34 000,00 €	3 010,93 €
64138	Primes et autres indemnités	67 000,00 €	0,00 €	67 000,00 €	57 479,57 €
64161	Emplois jeunes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	800,13 €
6451	Cotisations à IURSSAF.	410 000,00 €	0,00 €	410 000,00 €	381 276,73 €
6453	Cotisations aux caisses de retraites	530 000,00 €	0,00 €	530 000,00 €	514 797,50 €
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	23 000,00 €	0,00 €	23 000,00 €	17 440,64 €
6455	Cotisations pour assurance du personnel	85 000,00 €	0,00 €	85 000,00 €	88 880,85 €
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	4 000,00 €	0,00 €	4 000,00 €	3 010,00 €
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	6 000,00 €	0,00 €	6 000,00 €	5 940,72 €
64731	Allocations chômage versées directement	15 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €	1 323,17 €
6475	Médecine du travail, pharmacie	15 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €	11 216,78 €
6478	Autres charges sociales diverses	55 000,00 €	0,00 €	55 000,00 €	53 894,80 €
6488	Autres charges de personnel	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €	18 522,33 €
014	Atténuation de produits	12 000,00 €	0,00 €	12 000,00 €	7 851,00 €
7391111	Dégrèv. TFPNB / Jeunes agriculteurs	12 000,00 €	0,00 €	12 000,00 €	7 851,00 €
65	Charges de gestion courante	683 822,36 €	0,00 €	683 822,36 €	640 832,93 €
65311	Indemnités de fonction	300 000,00 €	0,00 €	300 000,00 €	278 658,93 €

65313	Cotisations de retraite	12 000,00 €	0,00 €	12 000,00 €	13 766,64 €
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	8 500,00 €	0,00 €	8 500,00 €	8 464,44 €
653172	Cotis.fonds financ. allocation fin mandat	900,00 €	0,00 €	900,00 €	949,15 €
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	117,93 €
6542	Créances éteintes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 547,51 €
6553	Service d'incendie	112 066,00 €	0,00 €	112 066,00 €	112 066,00 €
65568	Autres contributions	65 000,00 €	0,00 €	65 000,00 €	58 504,29 €
6558	Autres contributions obligatoires	13 000,00 €	0,00 €	13 000,00 €	3 281,48 €
657363	CCAS / CIAS	51 354,36 €	0,00 €	51 354,36 €	51 354,36 €
65748	Subv.fonct autres personnes droit privé	120 000,00 €	0,00 €	120 000,00 €	111 624,00 €
65888	Autres	2,00 €	0,00 €	2,00 €	498,20 €
	TOTAL GESTION DES SERVICES	6 285 592,36 €	22 000,00 €	6 307 592,36 €	5 872 804,68 €
66	Charges financières	123 487,24 €	0,00 €	123 487,24 €	108 001,85 €
66111	Intérêts réglés à l'échéance	105 000,00 €	0,00 €	105 000,00 €	101 777,64 €
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-1 512,76 €	0,00 €	-1 512,76 €	-1 512,76 €
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €	7 738,97 €
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €
68	Dotations aux provisions	2 200,00 €	0,00 €	2 200,00 €	673,00 €
6817	Dot. prov. dépréci. actifs circulants	2 200,00 €	0,00 €	2 200,00 €	673,00 €
	TOTAL DES OPERATIONS REELLES	6 414 279,60 €	22 000,00 €	6 434 279,60 €	5 981 479,53 €
023	Virement à la section d'investissement	705 417,34 €	5 585,25 €	711 002,59 €	0,00 €
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	350 000,00 €	20 000,00 €	370 000,00 €	356 883,86 €
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00 €	0,00 €	0,00 €	31 617,34 €
6811	Dot. amort. immos incorporelles	350 000,00 €	20 000,00 €	370 000,00 €	325 266,52 €
	CUMUL OPERATIONS D'ORDRE PRELEVEES	1 055 417,34 €	25 585,25 €	1 081 002,59 €	356 883,86 €
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	1 055 417,34 €	25 585,25 €	1 081 002,59 €	356 883,86 €
002	Résultat reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	7 467 696,94 €	47 585,25 €	7 515 282,19 €	6 338 363,39 €

Comptes	Libellés RECETTES	Vote BP 2024	DM 2024	TOTAL BP 2024	CFU 2024
013	Atténuation de charges	82 000,00 €	0,00 €	82 000,00 €	73 259,27 €
6419	Remboursements rémunérations personnel	55 000,00 €	0,00 €	55 000,00 €	46 476,77 €
6479	Rembourst sur autres charges sociales	27 000,00 €	0,00 €	27 000,00 €	26 782,50 €
70	Produits des services, du domaine et ventes...	604 000,00 €	22 000,00 €	626 000,00 €	695 730,10 €
70311	Concessions cimetières (produit net)	3 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €	7 300,00 €
70323	Red. occupation dom. public	16 000,00 €	0,00 €	16 000,00 €	14 296,59 €
70631	Redevances services à caractère sportif	35 000,00 €	0,00 €	35 000,00 €	32 399,10 €
7067	Redev. services périscolaires et enseign	300 000,00 €	0,00 €	300 000,00 €	333 744,03 €
706888	Autres	183 000,00 €	22 000,00 €	205 000,00 €	238 850,30 €
70841	Mise à dispo personnel à la collectivité de rattachement	45 000,00 €	0,00 €	45 000,00 €	0,00 €
70843	Mise à dispo personnel au CCAS / CIAS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	45 774,99 €
70873	Remb. frais par les CCAS / CIAS	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €	21 214,59 €
70878	Remb. frais par des tiers	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €	2 150,50 €
73	Impôts et taxes	438 602,00 €	0,00 €	438 602,00 €	433 948,00 €
73211	Attribution de compensation	288 602,00 €	0,00 €	288 602,00 €	288 429,00 €
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	150 000,00 €	0,00 €	150 000,00 €	145 519,00 €
731	Fiscalité locale	2 964 548,00 €	0,00 €	2 964 548,00 €	2 999 417,00 €
73111	Impôts directs locaux	2 874 548,00 €	0,00 €	2 874 548,00 €	2 890 396,00 €
73118	Autres contributions directes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 826,00 €
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	90 000,00 €	0,00 €	90 000,00 €	105 195,00 €
74	Dotations et participations	2 514 288,00 €	0,00 €	2 514 288,00 €	2 560 926,51 €
74111	Dotation forfaitaire des communes	922 451,00 €	0,00 €	922 451,00 €	922 451,00 €
741121	DSR des communes	1 083 026,00 €	0,00 €	1 083 026,00 €	1 083 026,00 €
741127	DNP des communes	162 896,00 €	0,00 €	162 896,00 €	162 896,00 €
742	Dot. aux élus locaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	163,00 €
744	FCTVA	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €	38 537,68 €
74718	Autres participations Etat	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €	93 025,45 €
7472	Participation régions	15 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €	110,00 €
7473	Participation départements	44 000,00 €	0,00 €	44 000,00 €	59 405,00 €
74741	Participation communes membres du GFP	2 400,00 €	0,00 €	2 400,00 €	2 344,00 €
74748	Participation autres communes	54 050,00 €	0,00 €	54 050,00 €	54 050,00 €
7478211	Participation Etat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	868,00 €
74788	Autres	42 000,00 €	0,00 €	42 000,00 €	71 473,38 €
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	70 465,00 €	0,00 €	70 465,00 €	70 465,00 €
74836	Attrib. fonds départ. péréquat. de la TP	18 000,00 €	0,00 €	18 000,00 €	0,00 €
74888	Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 112,00 €
75	Autres produits de gestion courante	200 000,00 €	20 000,00 €	220 000,00 €	240 531,32 €
752	Revenus des immeubles	200 000,00 €	0,00 €	200 000,00 €	190 686,65 €
75888	Autres	0,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	49 844,67 €
	TOTAL GESTION DES SERVICES	6 803 438,00 €	42 000,00 €	6 845 438,00 €	7 003 812,20 €
76	Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
77	Produits exceptionnels	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	12 974,20 €
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	5 748,20 €
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 226,00 €
78	Reprises sur provisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL DES OPERATIONS REELLES	6 804 438,00 €	42 000,00 €	6 846 438,00 €	7 016 786,40 €
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	12 452,82 €	5 585,25 €	18 038,07 €	42 429,41 €
722	Immobilisations corporelles	0,00 €	5 585,25 €	5 585,25 €	5 585,25 €
7761	Défauts sur réalisations (négatives)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	24 391,34 €
777	Rec... subv inv transférées cpté résult	12 452,82 €	0,00 €	12 452,82 €	12 452,82 €
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE	12 452,82 €	5 585,25 €	18 038,07 €	42 429,41 €
002	Résultat reporté	650 806,12 €	0,00 €	650 806,12 €	0,00 €
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	7 467 696,94 €	47 585,25 €	7 515 282,19 €	7 059 215,81 €

INVESTISSEMENT - VUE DÉTAILLÉE

Comptes	Libellés DÉPENSES	RAR 2023	BP 2024	Cumul DM	TOTAL BP 2024	CFU 2024
OE	Total des Opérations d'équipement	56 245,81 €	2 505 944,17 €	0,00 €	3 064 189,98 €	1 979 167,43 €
01006 GENDARMERIE		0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €	4 800,00 €
20311 Frais d'études		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 800,00 €
23131 Immo. corporelles en cours - Constructions		0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €
01200 SIGNALÉTIQUES		5 868,59 €	28 863,06 €	0,00 €	34 731,65 €	20 823,23 €
2152 Installations de voirie		5 868,59 €	28 863,06 €	0,00 €	34 731,65 €	19 263,23 €
2188 Autres immobilisations corporelles		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 560,00 €
01300 DEFENSES INCENDIE		51 462,53 €	172 713,04 €	0,00 €	224 175,57 €	51 240,82 €
21568 Autre matériel, outillage incendie		51 462,53 €	172 713,04 €	0,00 €	224 175,57 €	51 240,82 €
01500 AMENAGEMENT DE BOURG		139 114,04 €	1 489 115,98 €	0,00 €	1 628 230,02 €	1 158 200,39 €
204152 Autres gréfs - Bâtiments et installations		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 408,71 €
2151 Réseaux de voirie		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12 524,78 €
2152 Installations de voirie		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 525,84 €
2312 Agencements et aménagements de terrains		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 514,40 €
23151 Immo. corporelles en cours - Instal., matériel, outil...		139 114,04 €	1 489 115,98 €	0,00 €	1 628 230,02 €	1 075 319,62 €
238 Avances commandées immo corporelles		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	60 897,04 €
01600 BATIMENTS PUBLICS		143 902,67 €	203 146,41 €	0,00 €	347 049,08 €	182 258,29 €
213111 Hôtel de ville		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 290,00 €
21312 Bâtiments scolaires		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	18 649,47 €
21313 Bâtiments sociaux et médico-sociaux		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	43 774,66 €
213181 Autres bâtiments publics		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	84 741,01 €
21321 Immeubles de rapport		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	838,80 €
2138 Autres constructions		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 828,75 €
23131 Immo. corporelles en cours - Constructions		143 902,67 €	203 146,41 €	0,00 €	347 049,08 €	15 155,60 €
01700 LOGEMENTS COMMUNAUTAIRES		6 823,28 €	37 563,10 €	0,00 €	44 366,38 €	11 032,32 €
213111 Hôtel de ville		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	392,96 €
21312 Bâtiments scolaires		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 816,08 €
213181 Autres bâtiments publics		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21321 Immeubles de rapport		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 823,28 €
23131 Immo. corporelles en cours - Constructions		6 823,28 €	37 563,10 €	0,00 €	44 366,38 €	0,00 €
01800 EGLISES		41 014,00 €	66 016,28 €	-24 132,67 €	82 899,61 €	48 725,35 €
213181 Autres bâtiments publics		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	48 725,35 €
23131 Immo. corporelles en cours - Constructions		41 014,00 €	66 016,28 €	-24 132,67 €	82 899,61 €	0,00 €
01900 CIMETIERES		60 334,89 €	47 000,00 €	0,00 €	107 334,89 €	37 266,60 €
2116 Cimetières		60 334,89 €	47 000,00 €	0,00 €	107 334,89 €	36 033,60 €
213181 Autres bâtiments publics		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 253,00 €
02200 MATIERIELS ET MOBILIERS		1 701,43 €	63 537,57 €	0,00 €	65 339,00 €	45 438,32 €
2152 Installations de voirie		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
21841 Matériel de bureau et mobilier scolaire		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 946,13 €
21848 Autres matériels de bureau et mobiliers		1 701,43 €	63 637,57 €	0,00 €	65 339,00 €	11 912,74 €
2188 Autres immobilisations corporelles		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	27 576,45 €
02300 INFORMATIQUE ET AUDIO-VISUEL		1 294,85 €	94 698,84 €	24 132,67 €	120 326,36 €	106 407,62 €
2051 Concessions, droits similaires		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	19 264,92 €
21538 Autres réseaux		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 075,81 €
21831 Matériel informatique scolaire		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 781,64 €
21838 Autre matériel informatique		1 294,85 €	94 698,84 €	0,00 €	96 193,69 €	38 211,21 €
21841 Matériel de bureau et mobilier scolaire		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	45 037,04 €
2185 Matériel de téléphonie		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 483,77 €
2188 Autres immobilisations corporelles		0,00 €	0,00 €	24 132,67 €	24 132,67 €	25 135,29 €
02400 VEHICULES ET MATERIELSATELIER		26 036,23 €	50 000,00 €	0,00 €	76 036,23 €	65 365,17 €
2158 Autre matériel, outil, techniques		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 331,13 €
21828 Autres matériels de transport		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2188 Autres immobilisations corporelles		26 036,23 €	50 000,00 €	0,00 €	76 036,23 €	0,00 €
02600 VOIRIE		80 693,30 €	185 627,60 €	0,00 €	266 320,90 €	210 492,33 €
2111 Terrains nus		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 816,00 €
2151 Réseaux de voirie		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 342,72 €

2152	Installations de voirie		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 349,86 €
23151	Immo. corporel en cours - Instal., matériel, outil.		80 693,30 €	185 627,60 €	0,00 €	0,00 €	266 320,90 €	202 981,75 €				
02700	PLANTATION DE HAIES		0,00 €	47 360,29 €	0,00 €	0,00 €	47 360,29 €	37 093,99 €				
21211	Plantations d'arbres et d'arbustes		0,00 €	47 360,29 €	0,00 €	0,00 €	47 360,29 €	37 093,99 €				
	TOTAL EQUIPEMENT		558 245,81 €	2 505 944,17 €	0,00 €	0,00 €	3 064 189,98 €	1 979 167,43 €				
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00 €	326 000,00 €	0,00 €	0,00 €	326 000,00 €	314 326,54 €				
16+1-00001	Emprunts en euros		0,00 €	325 000,00 €	0,00 €	0,00 €	325 000,00 €	314 326,54 €				
165-00001	Dépôts et cautionnements reçus		0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €				
	TOTAL FINANCIER		0,00 €	326 000,00 €	0,00 €	0,00 €	326 000,00 €	314 326,54 €				
	TOTAL DES OPERATIONS REELLES		558 245,81 €	2 831 944,17 €	0,00 €	0,00 €	3 390 189,98 €	2 293 493,97 €				
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections		0,00 €	12 452,82 €	5 585,25 €	16 036,07 €	42 429,47 €					
139+3-00001	Plus ou moins-values sur cession immo.		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	24 391,34 €				
21321-00001	Immeubles de rapport		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 585,25 €				
21357-00001	Bâtiments publics		0,00 €	0,00 €	5 585,25 €	0,00 €	5 585,25 €	0,00 €				
041	Opérations patrimoniales		0,00 €	0,00 €	60 897,04 €	60 897,04 €	60 897,04 €	60 897,04 €				
23151-00001	Immo. corporel en cours - Instal., matériel, outil.		0,00 €	0,00 €	60 897,04 €	60 897,04 €	60 897,04 €	60 897,04 €				
	TOTAL DES OPERATIONS D'ORDRE		0,00 €	12 452,82 €	66 482,29 €	78 985,11 €	103 326,45 €					
001	Solde d'exécution négatif reporté		0,00 €	882 847,28 €	0,00 €	882 847,28 €	882 847,28 €	0,00 €				
001+00001	Solde d'exécution section investissement		0,00 €	882 847,28 €	0,00 €	882 847,28 €	882 847,28 €	0,00 €				
	TOTAL DES DEPENSES DINVESTISSEMENT		558 245,81 €	3 727 244,27 €	66 482,29 €	4 351 972,37 €	2 396 820,42 €					

Comptes	Libellés RECETTES	RAR 2023	BP 2024	Cumul DM	TOTAL BP 2024	CFU 2024
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 748 374,18 €	1 620 648,82 €	0,00 €	3 369 623,00 €	1 018 819,25 €
01200	SIGNALTIQUES	2 020,00 €	1 314,40 €	0,00 €	3 324,40 €	3 324,40 €
1323-01200	Subv. non transf. Départements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 324,40 €	0,00 €
1322-01200	Subv. non transf. Régions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 324,40 €	0,00 €
01300	DEFENSES INCENDIE	45 700,00 €	0,00 €	0,00 €	45 700,00 €	56 651,08 €
1321-01300	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	21 244,08 €
1323-01300	Subv. non transf. Départements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	35 407,00 €
13461-01300	Dot. équip. territoires ruraux non transf	45 700,00 €	0,00 €	0,00 €	45 700,00 €	0,00 €
01500	AMENAGEMENT DE BOURG	735 387,63 €	668 354,50 €	0,00 €	1 403 742,13 €	811 631,96 €
1322-01500	Subv. non transf. Régions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	222 744,00 €
1323-01500	Subv. non transf. Départements	735 387,63 €	668 354,50 €	0,00 €	1 403 742,13 €	396 902,04 €
1345-01500	Amendes radars automatiques et de police	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	40 000,00 €
13461-01500	Dot. équip. territoires ruraux non transf	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	151 965,92 €
01600	BATIMENTS PUBLICS	73 249,06 €	10 086,88 €	0,00 €	83 335,94 €	132 816,01 €
1323-01600	Subv. non transf. Départements	73 249,06 €	10 086,88 €	0,00 €	83 335,94 €	47 209,55 €
13461-01600	Dot. équip. territoires ruraux non transf	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22 239,46 €
1381-01600	Subv. non transf. Etat et établ. nationaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	24 884,00 €
1322-01600	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22 395,00 €
1321-02300	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	16 088,00 €
01800	EGUISES	31 738,00 €	19 595,00 €	0,00 €	51 333,00 €	9 389,00 €
1323-01800	Subv. non transf. Départements	31 738,00 €	19 595,00 €	0,00 €	51 333,00 €	9 389,00 €
01900	CIMETIERES	7 500,00 €	0,00 €	0,00 €	7 500,00 €	0,00 €
13461-01900	Dot. équip. territoires ruraux non transf	7 500,00 €	0,00 €	0,00 €	7 500,00 €	0,00 €
02100	EQUIPEMENTS SPORTIFS	3 762,40 €	0,00 €	0,00 €	3 762,40 €	0,00 €
13461-02100	Dot. équip. territoires ruraux non transf	3 762,40 €	0,00 €	0,00 €	3 762,40 €	0,00 €
02200	MATERIELS ET MOBILIERS	0,00 €	4 986,80 €	0,00 €	4 986,80 €	4 986,80 €
1322-02200	Subv. non transf. Régions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 986,80 €
13461-02200	Dot. équip. territoires ruraux non transf	0,00 €	4 986,80 €	0,00 €	4 986,80 €	0,00 €
02600	VOIRIE	0,00 €	77 000,00 €	0,00 €	77 000,00 €	0,00 €
1323-02600	Subv. non transf. Départements	0,00 €	77 000,00 €	0,00 €	77 000,00 €	0,00 €
02700	PLANTATION DE HAIES	0,00 €	30 291,23 €	0,00 €	30 291,23 €	0,00 €
1323-02700	Subv. non transf. Départements	0,00 €	30 291,23 €	0,00 €	30 291,23 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165, 166 et 16449)	0,00 €	571 640,84 €	0,00 €	571 640,84 €	200 000,00 €
1641-00002	Emprunts en euros	0,00 €	571 640,84 €	0,00 €	571 640,84 €	200 000,00 €
	TOTAL EQUIPMENT	899 357,09 €	1 383 279,55 €	0,00 €	2 282 686,74 €	1 218 819,25 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	941 736,00 €	-20 000,00 €	921 736,00 €	794 567,52 €
10222-00001	FCTVA	0,00 €	400 000,00 €	-20 000,00 €	380 000,00 €	252 861,52 €
1068-00001	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €	541 736,00 €	0,00 €	541 736,00 €	541 736,00 €

165	Emprunts et dettes assimilées (165, 166 et 16449)	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
165-00001	Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
024	Produit des cessions d'immobilisations	0,00 €	4 700,00 €	0,00 €	4 700,00 €	0,00 €	0,00 €
024-00001	Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	4 700,00 €	0,00 €	4 700,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL FINANCIER						
45	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00 €	947 436,00 €	-20 000,00 €	927 436,00 €	794 597,52 €	794 597,52 €
	TOTAL DES OPERATIONS REELLES	899 357,09 €	2 330 715,65 €	-20 000,00 €	3 210 072,74 €	2 013 416,77 €	2 013 416,77 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	705 417,34 €	5 585,25 €	711 002,59 €	0,00 €	0,00 €
021-00001	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	705 417,34 €	5 585,25 €	711 002,59 €	0,00 €	0,00 €
040	Opé. dorée de transfert entre sections	0,00 €	350 000,00 €	20 000,00 €	370 000,00 €	356 883,86 €	356 883,86 €
215731-00001	Materiel roulant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30 889,59 €	30 889,59 €
2158-00001	Autres inst.,materiel,outil,techniques	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	727,75 €	727,75 €
2802-00001	Frais liés à la réalisation de document	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 909,58 €	4 909,58 €
2803-00001	Frais d'études	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 057,67 €	2 057,67 €
2804-1112-00001	Subv. Etat : Bâtiments, installations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	13 752,67 €	13 752,67 €
2804-1412-00001	Subv. Ctre GFP : Bâtiments, installations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 532,94 €	11 532,94 €
2804-1511-00001	Subv. Grpt : Bien mobilier, materiel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 120,00 €	4 120,00 €
2804-1582-00001	Autres grps - Bâtiments et "installat"	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	31 245,63 €	31 245,63 €
2804-1612-00001	Autres org pub - Bât. et installations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 314,87 €	5 314,87 €
28051-00001	Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaire	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 014,10 €	10 014,10 €
28121-00001	Plantations d'arbres et d'arbutus	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 870,30 €	3 870,30 €
28128-00001	Autres aménagements de terrains	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
281316-00001	Équipements de cuisine	0,00 €	350 000,00 €	20 000,00 €	370 000,00 €	23 654,95 €	23 654,95 €
281318-00001	Autres bâtiments publics	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 917,61 €	5 917,61 €
281351-00001	Bâtiments publics	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 042,63 €	2 042,63 €
28151-00001	Réseaux de voirie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 996,99 €	9 996,99 €
28152-00001	Installations de transport	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 455,65 €	1 455,65 €
281538-00001	Autres réseaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	18 704,51 €	18 704,51 €
281568-00001	Autre matériel, outillage incendie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	16 337,92 €	16 337,92 €
28158-00001	Autres inst.,materiel,outil,techniques	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 876,54 €	1 876,54 €
28161-00001	Installations générales, aménag'd divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22 999,65 €	22 999,65 €
281828-00001	Autres matériels de bureau et mobiles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	36 475,28 €	36 475,28 €
281831-00001	Matériel informatique scolaire	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 546,17 €	11 546,17 €
281838-00001	Autre matériel, outillage scolaire	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	18 702,08 €	18 702,08 €
281841-00001	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00 €	1 055 417,34 €	25 585,25 €	1 081 002,59 €	356 883,86 €	356 883,86 €
281848-00001	Autres matériels de bureau et mobiles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	60 897,04 €	60 897,04 €
28185-00001	Matériel de téléphonie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	60 897,04 €	60 897,04 €
28188-00001	Autres immo, corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 141 899,63 €	1 141 899,63 €
282284-1-00001	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	417 780,90 €	417 780,90 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	60 897,04 €	60 897,04 €	60 897,04 €	0,00 €	0,00 €
238-00001	Avances commandées immo corporelles	0,00 €	1 055 417,34 €	86 582,29 €	1 141 899,63 €	417 780,90 €	417 780,90 €
001	Solde d'exécution positif reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	899 357,09 €	3 386 132,99 €	66 482,29 €	4 351 972,37 €	2 431 197,67 €	2 431 197,67 €



**Vote du
Compte Financier Unique
Budget principal**

Nombre élus :	56
Quorum (1/2) :	29
Majorité absolue :	23
Elus présents ¹ :	39
Elus excusés/absents :	11
Nombre pouvoirs ² :	6
Nombre de votants :	45
(1+2)	

COMMUNE ANNEXE BERNIERES LE PATRY

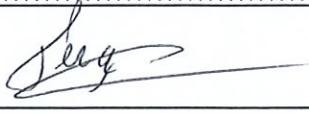
Nom	Prénom	Signature/Pouvoir/Absence
HAMEL	FRANCOIS	Ré de M ^e BACON
BACON	MICHEL	Pouvoir à M ^e HAMEL
CANU	NATHALIE	
DUCHEMIN	DANIEL	
RENOUF	PATRICIA	
VAN ROMPU	RIET	

COMMUNE ANNEXE BURCY

Nom	Prénom	Signature/Pouvoir/Absence
DOUCHIN	NICOLAS	
CHANU	HERVE	
DELAHAYE	OLIVIER	
		Pouvoir : Présent : Absent : 1 6 2

VOTE COMPTE FINANCIER UNIQUE

COMMUNE ANNEXE DE CHENEDOLLE

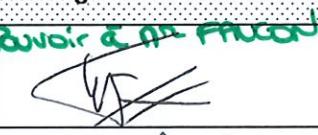
Nom	Prénom	Signature/Pouvoir/Absence
FERGANT	FRANCOISE	
HUET	CEDRIC	
LABROUSSE	REMI	
LEVALLOIS	ELODIE	

COMMUNE ANNEXE D' ESTRY

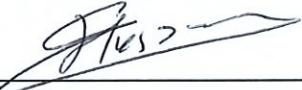
Nom	Prénom	Signature/Pouvoir/Absence
LOUIS	GILBERT	
LARONCHE	VANESSA	Pouvoir de Mme CHANU 
LENAIN	DIDIER	
SCOLA	SABRINA	
MALECOT-GALLOIS	MONIQUE	
		Pouvoir: <input type="radio"/> Présent: <input checked="" type="radio"/> Absent: <input type="radio"/> 0 7 8

VOTE COMPTE FINANCIER UNIQUE

COMMUNE ANNEXE DE LA ROCQUE

Nom	Prénom	Signature/Pouvoir/Absence
WIELGOSIK	FREDERIC	Pouvoir à ma frécon 
OLIVIER	DAMIEN	

COMMUNE ANNEXE DE LE DESERT

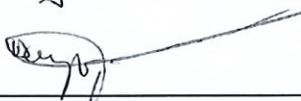
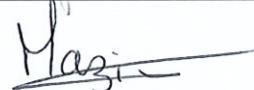
Nom	Prénom	Signature/Pouvoir/Absence
MASSON	CHRISTOPHE	
MARÇAIS	CHRISTELLE	

COMMUNE ANNEXE DE LE THEIL BOCAGE

Nom	Prénom	Signature/Pouvoir/Absence
BRU	NOELLE	
JOSSE	SANDRINE	
		Pouvoir: Présent: Absent: 1 5 0

VOTE COMPTE FINANCIER UNIQUE

COMMUNE ANNEXE DE MONTCHAMP

Nom	Prénom	Signature/Pouvoir/Absence
FAUCON	GILLES	Pouvoir de M ^e - 
DAUPRAT	MARIE FRANCOISE	
FABIEN	ANNE MARIE	
JENVRAIN	MARIE	
LEPAINTEUR	PATRICE	
MAZIER	VALERIE	

COMMUNE ANNEXE DE PIERRES

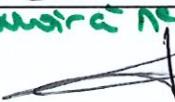
Nom	Prénom	Signature/Pouvoir/Absence
BERGAR	DOMINIQUE	
ANNE	SARAH	
		Pouvoir : 0 Présent : 6 Absent : 2

VOTE COMPTE FINANCIER UNIQUE

COMMUNE ANNEXE DE PRESLES

Nom	Prénom	Signature/Pouvoir/Absence
BACHELOT	ISABELLE	
ANGOT	MICHEL	
RENE DIT DEROUVILLE	SARAH	

COMMUNE ANNEXE DE RULLY

Nom	Prénom	Signature/Pouvoir/Absence
LEGER	SEBASTIEN	
CHANU	CAROLINE	 Pouvoir de Lancanche

COMMUNE ANNEXE SAINT CHARLES DE PERCY

Nom	Prénom	Signature/Pouvoir/Absence
CHAPET	BRIGITTE	
		Pouvoir : Présent : Absent : 1 5 0

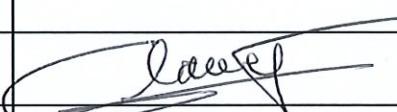
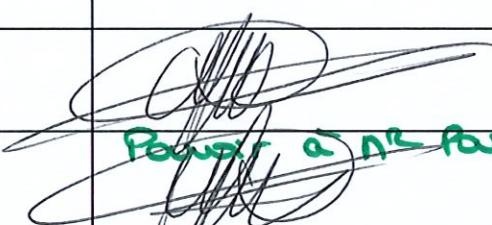
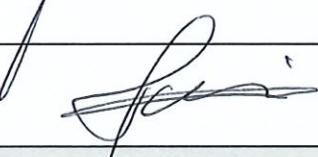
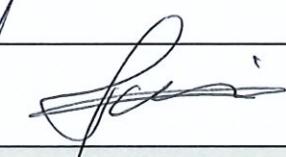
VOTE COMPTE FINANCIER UNIQUE

COMMUNE ANNEXE DE VASSY

Nom	Prénom	Signature/Pouvoir/Absence
GUETTIER	MICKAEL	Pouvoir à M. GUETTIER
ANGENEAU	JEAN PAUL	Pouvoir à M. ANGENEAU
ASSELIN	SYLVIE	
CHANU	CHRISTOPHE	Pouvoir du M. CHANU
DAL MASO	JEREMY	
FERREIRA	CECILIA	
GERMAIN	GILLES	
HELAINE	CELINE	
HUARD	LAETITIA	
SPITZA	JEAN-FRANCOIS	
		Pouvoir: Présent: Absent: 2 6 2

VOTE COMPTE FINANCIER UNIQUE

COMMUNE ANNEXE DE VIESOIX

Nom	Prénom	Signature/Pouvoir/Absence
LERESTEUX	LAETITIA	
GRAVE	FRANCIS	
PICACHE	ALEXANDRA	
POUPION	PATRICK	 Pouvoir à n° Poupion P.
SILLERE	MICHEL	
BARBEY	ALEXANDRE	
MARTIN	ISABELLE	

COMMUNE DE VALDALLIERE

Nom	Prénom	Signature/Pouvoir/Absence
BROGNIART	FREDERIC	
		Pouvoir : 1 Présent : 4 Absent : 3

**COMMUNE
DE
VALDALLIERE**

DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 56

Nombre de votants : 45

Présents : 39

Pouvoirs : 6

Excusés : 0

Absents : 11

**DELIBERATION
N° 2025-0310-02**

OBJET :

Affectation de résultat du budget principal 2024

L'an deux mil vingt-cinq,

Le 10 mars, à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 4 mars 2025, s'est réuni à la salle Pierre Geoffroy à Vassy, lieu habituel de ses assemblées, sous la présidence de M. Frédéric BROGNIART, Maire.

Nom Prénom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à	Nom Prénom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à
BROGNIART Frédéric	X				FABIEN Anne-Marie	X			
BERNIERES LE PATRY					JENVRAIN Marie		X		
HAMEL François	X				LEPAINTEUR Patrice	X			
BACON Michel			X	HAMEL F	MAZIER Valérie	X			
CANU Nathalie	X				PIERRES				
DUCHEMIN Daniel	X				BERGAR Dominique	X			
RENOUF Patricia		X			ANNE Sarah		X		
VAN ROMPU Riet	X				PRESLES				
BURCY					BACHELOT Isabelle	X			
DOUCHIN Nicolas	X				ANGOT Michel	X			
CHANU Hervé	X				RENE DIT DEROUVILLES	X			
DELAHAYE Olivier		X			RULLY				
CHENEDOLLE					LEGER Sébastien	X			
FERGANT Françoise	X				CHANU Caroline			X	LARONCHE V
HUET Cédric		X			SAINT CHARLES DE PERCY				
LABROUSSE Rémi	X				CHAPET Brigitte	X			
LEVALLOIS Elodie		X			VASSY				
ESTRY					GUETTIER Mickaël			X	BROGNIART F
LOUIS Gilbert	X				ANGENEAU Jean-Paul			X	CHANU CHRIS
LARONCHE Vanessa	X				ASSELIN Sylvie	X			
LENAIN Didier	X				CHANU Christophe	X			
SCOLA Sabrina	X				DAL MASO Jérémie		X		
MALECOT-GALLOIS M	X				FERREIRA Cécilia		X		
LA ROCQUE					GERMAIN Gilles	X			
WIELGOSIK Frédéric			X	FAUCON G	HELAINE Céline	X			
OLIVIER Damien	X				HUARD Laëtitia	X			
LE DESERT					SPITZA Jean-François	X			
MASSON Christophe	X				VIESSOIX				
MARÇAIS Christelle	X				LERESTEUX Laëtitia		X		
LE THEIL BOCAGE					GRAVE Francis	X			
BRU Noëlle	X				PICACHE Alexandra		X		
JOSSE Sandrine	X				POUPION Patrick	X			
MONTCHAMP					SILLERE Michel			X	POUPION P
FAUCON Gilles	X				BARBEY Alexandre		X		
DAUPRAT Marie-F	X				MARTIN Isabelle	X			

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame Anne-Marie FABIEN est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2025-0310-02

OBJET : Affectation de résultat du budget principal 2024.

Le conseil municipal, après avoir adopté le CFU de l'exercice 2024 dont les résultats se présentent comme suit :

RESULTAT 2024		
<i>Fonctionnement</i>		<i>Investissement</i>
2024		2024
7 059 215,81	Recettes de l'exercice	2 431 197,67
6 338 363,39	Dépenses de l'exercice	2 396 820,42
720 852,42	Résultat de l'exercice 2024	34 377,25
650 806,12	Résultat de l'exercice précédent 2023	-882 847,28
1 371 658,54	Résultat global	-848 470,03
	RAR Dépenses	628 466,74
	RAR Recettes	702 250,19
-774 686,58	COMPTE 1068	-774 686,58
596 971,96	EXCEDENT 002	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE l'affectation de résultat comme suit :

Déficit d'investissement (D001) : 848 470,03 €
 Besoin de financement (Art. 1068) : 774 686,58 €
 Excédent de fonctionnement reporté (R002) : 596 971,96 €

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
 Pour copie conforme,



Le secrétaire de séance,
 Anne-Marie FABIEN



Le Maire,
 Frédéric BROGANIART

**COMMUNE
DE
VALDALLIERE**

Nombre de conseillers en exercice : 56

Nombre de votants : 45

Présents : 39

Pouvoirs : 6

Excusés : 0

Absents : 11

**DELIBERATION
N° 2025-0310-03**

OBJET :

**Débat d'Orientation
Budgétaire 2025**

*Rapport d'orientation
budgétaire + rapport
annexe ressources
humaines*

DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq,

Le 10 mars, à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 4 mars 2025, s'est réuni à la salle Pierre Geoffroy à Vassy, lieu habituel de ses assemblées, sous la présidence de M. Frédéric BROGNIART, Maire.

Nom Prénom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à	Nom Prénom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à
BROGNIART Frédéric	X				FABIEN Anne-Marie	X			
BERNIERES LE PATRY					JENVRAIN Marie		X		
HAMEL François	X				LEPAINTEUR Patrice	X			
BACON Michel			X	HAMEL F	MAZIER Valérie	X			
CANU Nathalie	X				PIERRES				
DUCHEMIN Daniel	X				BERGAR Dominique	X			
RENOUF Patricia		X			ANNE Sarah		X		
VAN ROMPU Riet	X				PRESLES				
BURCY					BACHELOT Isabelle	X			
DOUCHIN Nicolas	X				ANGOT Michel	X			
CHANU Hervé	X				RENE DIT DEROUVILLES	X			
DELAHAYE Olivier		X			RULLY				
CHENEDOLLE					LEGER Sébastien	X			
FERGANT Françoise	X				CHANU Caroline			X	LARONCHE V
HUET Cédric		X			SAINT CHARLES DE PERCY				
LABROUSSE Rémi	X				CHAPET Brigitte	X			
LEVALLOIS Elodie		X			VASSY				
ESTRY					GUETTIER Mickaël			X	BROGNIART F
LOUIS Gilbert	X				ANGENEAU Jean-Paul			X	CHANU CHRIS
LARONCHE Vanessa	X				ASSELIN Sylvie	X			
LENAIN Didier	X				CHANU Christophe	X			
SCOLA Sabrina	X				DAL MASO Jérémie		X		
MALECOT-GALLOIS M	X				FERREIRA Cécilia		X		
LA ROCQUE					GERMAIN Gilles	X			
WIELGOSIK Frédéric			X	FAUCON G	HELAINE Céline	X			
OLIVIER Damien	X				HUARD Laëtitia	X			
LE DESERT					SPITZA Jean-François	X			
MASSON Christophe	X				VIESSOIX				
MARÇAIS Christelle	X				LERESTEUX Laëtitia		X		
LE THEIL BOCAVE					GRAVE Francis	X			
BRU Noëlle	X				PICACHE Alexandra		X		
JOSSE Sandrine	X				POUPION Patrick	X			
MONTCHAMP					SILLERE Michel			X	POUPION P
FAUCON Gilles	X				BARBEY Alexandre		X		
DAUPRAT Marie-F	X				MARTIN Isabelle	X			

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame Anne-Marie FABIEN est nommée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2025-0310-03

OBJET : Débat d'Orientation Budgétaire 2025.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe ;

Vu les rapports joints ;

Monsieur le Maire rappelle que l'article 107 de la loi NOTRe a changé les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives au débat d'orientation budgétaire, en complétant les mesures concernant la forme et le contenu du débat.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, les dispositions imposent au maire de présenter à son assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Cette obligation concerne les communes de plus de 3 500 habitants.

Ce rapport doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département et publié. Pour les communes, il doit également être transmis au président de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre.

Ce rapport donne lieu à un débat dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Ce débat est acté par une délibération spécifique. Cette délibération doit également être transmise au représentant de l'Etat dans le département.

Le conseil municipal a pris acte du rapport d'orientation budgétaire 2025 et débattu sur les orientations budgétaires.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,



Le secrétaire de séance,
Anne-Marie FABIEN



Le Maire,
Frédéric BROGNIART

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Commune de VALDALLIERE

1. LES ELEMENTS DE CONTEXTE FINANCIER	3
A. Le contexte national : le projet de loi de finances 2025	3
<i>Les principaux points du budget 2025</i>	3
B. Les perspectives sectorielles 2025 de l'Intercom de la Vire au Noireau	7
2. L'ETAT DES FINANCES DE LA COMMUNE A L'ISSUE DE L'EXERCICE 2024	11
A. Rappels sur la présentation du budget	11
B. La structure du CFU de 2024 – flux réels (hors opérations d'ordre)	12
C. La section de fonctionnement	13
a. Les dépenses de fonctionnement	13
b. Les recettes de fonctionnement	15
D. La section d'investissement	16
a. Les dépenses et recettes d'investissement	16
E. L'analyse économique rétrospective	17
a. L'évolution des recettes et des dépenses	17
b. L'affectation de résultat : une diminution du résultat	18
c. L'autofinancement : un levier essentiel pour investir	19
3. L'ENDETTEMENT	21
4. LE PROJET DE BUDGET 2025	23
A. Les orientations en matière de fonctionnement	23
a. Les dépenses	23
b. Les recettes	24
B. Les orientations en matière d'investissement	24

Préambule

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République », il est obligatoire dans les deux mois précédents le vote du budget de tenir au sein du conseil municipal, **le débat d'orientation budgétaire**, et ce afin de discuter des grandes orientations financières de la commune sur le fondement notamment des articles L. 2312-1, L. 3312-1 et L. 4312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Les articles précités disposent qu'il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Cette délibération, doit faire l'objet d'un vote. De par son vote, **l'assemblée délibérante prend acte également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB..**

Le présent ROB (rapport d'orientation budgétaire) n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au préfet de département et au président de l'EPCI dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication.

L'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi « NOTRe »), a souhaité accentuer l'information des conseillers municipaux. Aussi, dorénavant, il a été précisé et rendu obligatoire d'inscrire, dans un rapport à destination du conseil et annexé à la délibération, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité, ainsi que la structure de la dette. Au-delà, le débat d'orientation permet plus largement de faire un point sur l'état des finances communales, et sur les projets à venir sur le budget à adopter à la fin du mois.

Le présent rapport a donc pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion et aux débats de l'assemblée délibérante de la Commune.

1. LES ELEMENTS DE CONTEXTE FINANCIER

A. Le contexte national : le projet de loi de finances 2025

Le projet de budget, sur lequel le gouvernement a engagé sa responsabilité, reprend le texte de compromis trouvé entre députés et sénateurs en commission mixte paritaire les 30 et 31 janvier 2025.

Il ambitionne de réduire le déficit public à **5,4% du produit intérieur brut (PIB) en 2025**, après un dérapage à 6,1% en 2024 et après 5,5% en 2023. La part de la dette publique atteindrait 115,5% du PIB. Le **déficit de l'État s'élèverait à 139 milliards d'euros**

Le 14 janvier 2025, lors de sa déclaration de politique générale, le Premier ministre François Bayrou s'était engagé à contenir le déficit public à cette hauteur (contre 5% dans le texte porté par Michel Barnier à l'automne 2024).

L'objectif de passer sous la barre des 3% de déficit en 2029 est maintenu par l'exécutif.

Dans un avis du 29 janvier 2025, le Haut Conseil des finances publiques a jugé que les prévisions macroéconomiques actualisées du gouvernement sont un peu optimistes et offrent peu de marges de sécurité.

Les principaux points du budget 2025

Les mesures pour les particuliers

Le projet de loi indexe le barème de l'impôt sur le revenu sur l'inflation (+1,8%), afin de neutraliser ses effets sur le niveau d'imposition des ménages. En l'absence d'une telle indexation, les particuliers auraient été redevables de 3,7 Md€ d'impôts supplémentaires cette année.

Les ménages les plus aisés vont être assujettis en 2025 à une contribution différentielle sur les plus hauts revenus (CDHR). Cette contribution visera les personnes les plus riches (revenu fiscal annuel dépassant 250 000 € pour un célibataire et 500 000 € pour un couple), dont le taux d'impôt sur le revenu est inférieur à 20%. Le dispositif a été limité à un an (contre trois ans à l'origine). Il devrait rapporter 2 Md€ à l'État.

L'écotaxe (malus CO2 et malus au poids dit malus masse) sur les véhicules polluants est renforcée.

Le taux réduit de TVA pour l'achat et l'installation des chaudières à gaz est supprimé.

La taxe de solidarité sur les billets d'avion (TSBA) dite "Chirac" est alourdie, mais moins que prévu au départ. Le tarif pour les vols en classe économique vers la France ou l'Europe est fixé à 7,40 euros (contre 2,63 euros aujourd'hui) à partir du 1er mars 2025.

En matière de logement, le prêt à taux zéro (PTZ) est rétabli sur tout le territoire pour l'achat dans le neuf, individuel ou collectif, jusqu'à fin 2027, afin de soutenir un marché touché par la crise. Les dons d'argent consentis dans le cadre familial seront exonérés des droits de mutation à titre gratuit (DMTG) sous certaines conditions jusqu'à fin 2026. Le dispositif "Loc'Avantages" (ex-Louer abordable) est reconduit jusqu'à fin 2027.

La fiscalité des locations de meublés est, par ailleurs, modifiée. Les contribuables relevant du régime de la location meublée non professionnelle (LMNP) peuvent déduire, sous certaines conditions, de leurs revenus locatifs imposables les amortissements liés à leur logement. Actuellement, ces amortissements ne sont pas pris en compte dans le calcul de la plus-value, en cas de revente. **Cette niche fiscale est supprimée.**

Toutefois, certains logements comme ceux situés dans certaines résidences-services ne seront pas concernés par cette suppression.

La taxe d'habitation est recentrée sur les seules résidences secondaires. Cette évolution permettra notamment de ne plus assujettir à la taxe certains locaux comme les structures d'hébergement d'urgence pour les personnes en difficulté.

Parmi les autres mesures fiscales introduites les parlementaires figurent notamment :

- la reconduction de l'exonération fiscale et sociale sur les pourboires en 2025 ;
- la prolongation du dispositif de monétisation des jours de réduction du temps de travail (RTT) jusqu'à fin 2026 ;
- la pérennisation du dispositif dit "Coluche" (réduction d'impôt de 75% pour les dons aux organismes d'aide aux personnes en difficulté dans la limite de 1000 euros) et de la réduction d'impôt pour les dons consentis aux organismes luttant contre les violences conjugales.

Les mesures pour l'emploi et les entreprises

Une contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises (CEBGE) est instituée pour un an (contre 2 ans initialement). Elle ciblera les quelque 400 entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires d'au moins 1 Md€ et sont redevables de l'impôt sur les sociétés. Cette surtaxe devrait rapporter 8 Md€ au budget.

Les grandes entreprises de fret maritime, en pratique l'armateur CMA-CGM, devront payer pendant un an une taxe exceptionnelle (500 millions d'euros attendus). Les parlementaires ont prévu un mécanisme "anti-évitement" pour empêcher toute manipulation comptable à des fins d'optimisation.

Le taux de la taxe sur les transactions financières (TTF) est porté de 0,3% à 0,4%. Cette hausse devrait ramener 500 autres millions d'euros à l'État.

Une taxe sur les rachats d'actions suivis d'une annulation est, par ailleurs, créée pour les entreprises ayant un recours croissant à cette pratique et qui leur permet de distribuer une partie de leur excès de trésorerie à leurs actionnaires. Elle concerne les plus grandes entreprises dont le chiffre d'affaires dépasse 1 Md€, pour leurs opérations réalisées entre mars 2024 et février 2025.

L'incitation pour les employeurs de prendre en charge à 75% les frais de transports publics de leurs salariés est reconduite jusqu'à fin 2025.

Pour soutenir l'innovation dans les PME, le crédit d'impôt innovation (CII) est prolongé de trois ans, avec un rétablissement à 20% du taux normal du CII.

Le seuil d'exemption de TVA pour les petites entreprises, notamment les auto-entrepreneurs, est fixé à partir du 1er mars 2025 au seuil unique de 25 000 euros de chiffre d'affaires annuel. Les ministres de l'économie et des finances et délégué au commerce, à l'artisanat et aux PME ont toutefois annoncé que cette réforme était pour le moment suspendue le temps d'une concertation avec les acteurs concernés.

La suppression totale de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), qui devait être achevée en 2027, est reportée.

La réduction d'impôt accordée aux adhérents de centres de gestion ou d'associations agréés (OGA) est supprimée.

Un dividende exceptionnel de 2 Md€ sera demandé à EDF, qui est désormais détenu à 100% par l'État, dans le cadre du dispositif post-Arenh à partir de 2026.

Plusieurs mesures pérennes visent à soutenir le monde agricole : renforcement de la déduction pour épargne de précaution (DEP) en cas de sinistre climatique ou sanitaire, relèvement du taux d'exonération de taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) en faveur des terres agricoles, reconduction du crédit d'impôt remplacement jusqu'à fin 2027...

La réduction des dépenses publiques

Pour combler le déficit public, le texte prévoit de réduire les dépenses de l'État et de ses opérateurs.

Comme en 2024, l'enseignement scolaire est le premier poste budgétaire de l'État. La suppression annoncée de 4 000 postes d'enseignants est abandonnée.

Conformément aux lois de programmation, les budgets des ministères régaliens sont préservés : la Défense, l'Intérieur et la Justice.

Le budget des Outre-mer a été revalorisé pour répondre notamment à la reconstruction de Mayotte.

À l'inverse, les budgets de plusieurs ministères diminuent : Travail avec une baisse des aides à l'apprentissage, Enseignement supérieur et Recherche, Écologie, Agriculture, Aide publique au développement... de même que les crédits du Service national universel.

Les moyens de l'aide médicale d'État (AME) sont maintenus à leur niveau de 2024. Ses règles d'accès restent inchangées.

Le niveau d'indemnisation des arrêts de maladie de courte durée des fonctionnaires est porté à 90% (contre 100% aujourd'hui). En revanche, l'amendement sénatorial qui visait à allonger le délai de carence dans la fonction publique de 1 à 3 jours a été rejeté.

Les mesures pour les collectivités territoriales

Un effort budgétaire de 2,2 Md€ est demandé aux plus grandes collectivités locales (au lieu des 5 Md€ envisagés par le gouvernement à l'automne).

Les avantages obtenus en 2024 au niveau du zonage France Ruralités Revitalisation (FRR) en 2024 est confirmé : pour les communes concernées par le zonage FRR cela signifie un **renforcement de la concentration de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR)** : ces communes bénéficieront d'un coefficient multiplicateur de 1,2 (+20%) de la fraction péréquation de la DSR.

Une attention particulière a donc été portée en faveur des collectivités « rurales » ; la DSR augmentera à elle seule de 150 M€ (la DSU augmentant de 140 M€), comme en 2024 , avec des moyens nouveaux dédiés et non par prélèvement sur la dotation forfaitaire de la DGF pour la moitié de ce montant.

En matière de fiscalité locale : indexation sur l'inflation de la revalorisation des bases (probablement de l'ordre de +1,7% en 2025)

Les Dotations d'investissement du bloc communal : DETR, DSIL, Fonds Vert :

La DETR reste stable par rapport à 2024, alors qu'elle fut un temps menacée d'écrêtement de 20%.

La DSIL sera quant à elle minorée de 150 M€, l'équivalent de la hausse de la DGF en 2025, du fait du décalage de l'adoption du PLF.

Le Fonds Vert a été porté à 1,15 milliards d'euros dans le PLF 2025.

Les mesures diverses concernant les finances des collectivités :

- hausse des crédits du fonds Barnier et **du fonds chaleur**, ainsi que le renforcement des financements dédiés à la prévention des risques pour les collectivités.
- Sauvetage du **FACE** en faveur de l'électrification rurale qui est réformé, consolidé et pérennisé à hauteur de plus de 477 M€.
- Hausse des crédits dédiés au **Pacte en faveur de la haie**.
- Moyens renforcés en faveur du bloc communal au titre des **Maisons France services (MFS)**, avec un forfait porté pour 2025 de 40 000 à 45 000 € pour chaque MFS. En revanche, la majoration de 10 000€ du forfait pour les MFS situées dans les communes classées en FRR n'a pu être active cette année du fait du contexte budgétaire.

B. Les perspectives sectorielles 2025 de l'intercommunalité de la VIRE AU NOIREAU

La santé

Sur décision unanime des élus, l'intercom s'est saisie de la compétence « santé », afin de structurer et garantir une offre de soins pour tous sur le territoire.

Ainsi l'ensemble des établissements communaux de santé (Centre municipal de Santé de Valdallière et la Maison médicale de la Graverie) sont pris en charge par l'Intercom de la Vire au Noireau, déjà propriétaire des PSLA de Condé-en-Normandie et Vire Normandie.

Le Contrat Local de Santé (C.L.S.) a été signé, après une année d'élaboration du diagnostic et plan d'actions, le 3 octobre 2024 par l'ensemble des partenaires en présence du président de Région.

1ère action partenariale pour le territoire afin de désengorger les urgences du centre hospitalier, ouverture au 1er avril d'une unité de soins non programmés.

Une chargée de mission de Projet de Santé Territorial, recrutée le 1er octobre 2024, œuvre à la mise en place des actions du C.L.S. sur trois ans, jusqu'en 2027, ainsi qu'à la gestion et l'évolution des établissements de santé du territoire.

L'installation à nouveau d'une antenne de l'Institut régional pour la santé (Irsa), à la clinique Notre-Dame, proposant des examens de prévention santé gratuits entre autres aux publics éloignés de la santé.

L'intercom a mis également tout en œuvre pour recruter et salarier des médecins généralistes sur le territoire.

Autre projet phare, le déploiement, face au nombre croissant de patients sans médecin traitant, d'une politique mobile de soins avec l'acquisition d'un Médicibus et sa mise en fonctionnement à partir de mars 2025 (objectifs : élargir l'offre de soins via une politique du « aller vers » et favoriser la prévention et le dépistage) .

De même, plusieurs projets seront lancés ou mis en œuvre :

- Extension du P.S.L.A. de Vire, dont le permis de construire devrait être déposé prochainement, et les travaux réalisés en 2025, permettant d'agrandir le cabinet dentaire et de pouvoir accueillir davantage de professionnels de santé, internes en médecine, médecins salariés et autres praticiens,

- Aménagement du P.S.L.A. de Condé-en-Normandie, avec le déménagement du pôle kinésithérapeutes à la place des médecins généralistes et l'aménagement de nouveaux cabinets au rez-de-chaussée afin d'accueillir de nouveaux professionnels de santé,

- Le lancement de la réhabilitation de bâtiments en maison médicale à Noues-deSienne (Saint-Sever) avec une ouverture en 2026 (la maîtrise d'œuvre sera lancée été 2025 en partenariat avec l'EPF Normandie),

- La création d'une maison médicale à Souleuvre-en-Bocage (Saint-Martin-desBesaces) avec un portage immobilier assuré par office Santé avec l'installation de nouveaux professionnels de santé.

La mobilité :

La mobilité a été au cours de l'année 2024, un sujet central avec le renouvellement de la Délégation de Service Public relative à l'exploitation du réseau de transport public et des mobilités.

Le nouvel engagement pour 5 ans, se traduit par des services optimisés au niveau du transport scolaire et urbain , ainsi qu'un nouveau service pour tous les habitants du territoire : le TRANSPORT A LA DEMANDE sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Tiva a pour objectif d'accompagner chaque habitant dans sa recherche d' une solution de mobilité la plus durable possible.

Au cours de l'année 2025, cette offre de mobilité va venir s'étoffer avec l'accompagnement de l'Etat dans le cadre du Fonds Vert Mobilité durable : déploiement d'un bouquet de services mobilité avec notamment une offre de covoiturage pour les trajets domicile travail et nouveaux vélos proposés à la location pour tous les habitants.

Le projet de pôle multimodal avec la maison des mobilités (gare SNCF) est toujours en cours d'études et de faisabilité avec les différents partenaire.

Le cycle de l'eau :

Au niveau de l'environnement et la gestion des milieux aquatiques, l'année 2025 sera une année de préparation pour le lancement d'un Programme de Restauration et d'Entretien des Rivières sur la Druance.

L'Eau : le Grand Cycle assuré par la compétence Gestion des Milieux Aquatiques au niveau de l'Intercom, mais c'est le Petit Cycle qui sera au cœur des débats durant l'année 2025 avec une réflexion sur le transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes au 1er janvier 2026.

Des débats devront avoir lieu au sein de nos instances et en y associant l'ensemble des forces vives du territoire concernées par la gestion de ce bien commun essentiel qu'est l'eau.

Les compétences sont aujourd'hui réparties entre des syndicats extra-communautaires et des communes notamment pour l'assainissement.

Les incidences de la prise de compétences seront au cœur des discussions en instances au cours de l'année à venir, notamment pour la création de dynamiques de solidarité pour le partage de cette ressource.

Déchets ménagers et mise en place de la REOMI :

L'année 2025 sera consacrée à la mise à jour de la base de données des redevables afin de mettre en place la redevance au 1er janvier 2026.

Cette année sera prioritairement axée sur la mise en place de la facturation de la REOMI sur la commune de Souleuvre en Bocage (1ère phase de déploiement) suivant les nouvelles modalités de facturation (à l'usager) et ce après intégration des modifications liées à l'adressage.

Dès le printemps, les habitants seront dotés de sacs translucides fournis par l'intercom afin d'améliorer les gestes de tri au quotidien et de déployer la redevance sur l'entier territoire.

Les besoins et ressources nécessaires pour cette année 2025 seront des ressources humaines avec la création de postes non permanents permettant d'absorber l'accroissement temporaire d'activités lié à la mise en œuvre de la REOMI .(accueil –saisie de la base de données des redevables- facturation de la reomi)

La phase de construction de la déchèterie sur Vire Normandie sera lancée dans le second trimestre 2025.

Le développement économique

A titre d'info, pour l'année 2024, on peut noter pour VALDALLIERE la vente de 2 terrains sur le Parc des Crières.

En termes de nouvelles perspectives pour l'année 2025 :

- La tenue de 2 voire 3 job dating, dont le 1er se tiendra le 12 mars prochain à l'hippodrome de Vire Normandie.
- La requalification des zones d'activités économiques du Grand Pré à Roullours et du Gast à Vire, principalement axée sur la voirie et la requalification des espaces publics.
- Sans oublier la mise en place de la signalétique aux couleurs de la collectivité dans tous les parcs communautaires d'ici la fin de l'année 2025 : totems, plaques de rue et bi-mats directionnels pour la visibilité entreprises
- Et enfin la signature d'une convention sur la « Reuse » avec 2 entreprises viroises, la ville de Vire Normandie et la Région Normandie : « Reuse » étant un terme anglophone pour évoquer la réutilisation des eaux usées industrielles, appelée aussi « Réut » en français.

La mission enseignement supérieur

Pour 2025 :

- Une charte de l'Enseignement Supérieur et de la Vie Etudiante en concertation avec les 6 établissements de l'enseignement supérieur du territoire est en cours.
- L'approfondissement des actions liées à la vie étudiante, en lien avec l'association des étudiants du territoire Vir'ulent, avec notamment l'initiation de soirées au cinéma et à la piscine de Vire par exemple. L'accès au repas à 1€ pour les étudiants boursiers est accessible au CH de Vire agréé par le CNOUS.
- L'approfondissement des actions liées à la vie étudiante, en lien avec l'association des étudiants du territoire Vir'ulent, avec notamment l'initiation de soirées au cinéma et à la piscine de Vire par exemple
- Un nouveau « café des parents », ce rendez-vous spécial orientation.

Le commerce

Au titre de l'année 2025 :

- Le manager de commerce poursuit son travail de renforcement de l'offre commerciale avec la Création de l'union commerciale de Noues de Sienne.
- Mise en place d'un rdv via les Kfés du commerce : créer un espace de dialogue et d'information sur des thèmes choisis par les commerçants (tous les 2 mois)

Dispositif ACTE :

- mise en place d'une aide financière avec la Région Normandie au profit des commerces de proximité favorisant la modernisation de leur commerce, pour une durée de 3 ans (2024-2026) soit une enveloppe de 100 000€ pour l'Intercom de la Vire au Noireau et ses communes, de 400 000€ pour la Région Normandie.

Urbanisme

Perspectives 2025 : La prochaine étape du ZAN est la mise en place d'un inventaire au fil de l'eau des consommations ainsi que le bilan des surfaces déjà consommées au titre de la décennie précédente pouvant servir de support à de futurs projets.

Ces données seront intégrées à l'Observatoire de territoire.

Habitat

L'année 2025 sera caractérisée par la fin de l'OPAH de Vire Normandie et l'intégration en concertation avec l'ANAH de son territoire aux OPAH d'IVN.

Le lancement du « Pacte dérogatoire » pour couvrir en complément des OPAH l'ensemble de la population.

Et l'expérimentation sur la **résorption du logement vacant** pour lequel IVN a été retenue par la Région Normandie sera initiée dès ce début d'année (1 ETP à consacrer) .

Siège communautaire

Le projet de création du siège de l'Intercom de la Vire au Noireau sur la friche d'un ancien hôtel –restaurant, sera soutenu financièrement par l'Etat et le département du Calvados.

La création du siège de l'IVN bénéficie d'un accompagnement financier à ce jour de 892 745.32 € de l'Etat (réparti sur diverses enveloppes).

- 500 000 € au titre du FONDS VERT - Recyclage foncier
- 254 835 € au titre du FONDS VERT - Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux
- 137 909 € au titre de la DETR 2024(1ère phase de travaux) .

La seconde phase de travaux sera soumis à la DETR fin 2025 - début 2026.

L'autorisation de programme votée :

- Crédits réalisés en 2023 : 409 486 €
- En 2024 : 11 774 € (+ maîtrise d'œuvre engagée pour 330 k€).
- En 2025 : 3 828 740 € dont FCTVA pour 515 K

2. L'ETAT DES FINANCES DE LA COMMUNE A L'ISSUE DE L'EXERCICE 2024

A. Rappels sur la présentation du budget

Le budget communal doit chaque année être voté avant le 15 avril de l'année auquel il s'applique. Il doit être **obligatoirement voté en équilibre par section**. Ces sections se décomposent comme suit :

La section de fonctionnement : Elle comprend les dépenses courantes n'affectant pas le patrimoine communal : frais de personnel, frais de gestion (fluides, fournitures, entretien courant...), frais financiers (notamment les intérêts des emprunts), autres charges de gestion courante (subventions aux budgets annexes, aux associations...), les charges exceptionnelles et les amortissements et provisions. En recettes, cette section comprend les recettes fiscales, la dotation globale de fonctionnement et autres dotations versées par l'Etat, la Région et le Département, les produits des services (recettes perçues sur les usagers des différents services) et les autres produits de gestion courante (revenus des immeubles, locations...).

La section d'investissement : Elle a trait au patrimoine de la commune et comprend toutes les dépenses qui concernent les achats et les travaux d'équipements (outillage, terrains, constructions, frais d'étude etc..) et le remboursement du capital emprunté. Elle est alimentée en recettes par l'autofinancement (virement de la section de fonctionnement – affectation de résultat), le montant de l'emprunt, les subventions d'équipement, la taxe d'aménagement, les remboursements de TVA, et les ventes de patrimoine.

L'autofinancement représente l'excédent dégagé par la section de fonctionnement qui est transféré en recettes d'investissement par le biais de l'affectation de résultats du compte administratif N-1 au budget de l'année N.

Ainsi, lorsqu'une collectivité locale souhaite réaliser des dépenses d'investissements nouvelles (constructions, équipements...), elle peut les financer :

- o En obtenant des subventions d'équipement qui couvriront pour partie ces dépenses,
- o En recourant à l'emprunt, ceci augmentant l'endettement et les frais financiers (qui réduira l'autofinancement les années suivantes)
- o En ayant recours à l'autofinancement, donc en réalisant des économies sur les dépenses de fonctionnement augmentant l'excédent de fonctionnement et alimentant les recettes d'investissement. L'autre moyen d'augmenter l'autofinancement consiste à augmenter les recettes de fonctionnement ; deux leviers peuvent alors être actionnés :
 - Augmentation de la fiscalité locale
 - Et/ou augmentation des produits perçus sur les usagers par l'intermédiaire des tarifs communaux.

Le compte financier unique (CFU), qui remplace le compte administratif (c'est-à-dire le compte de résultat de l'année écoulée) et le compte de gestion (c'est-à-dire le compte de résultats émis par le trésorier) **retrace l'ensemble des dépenses et des recettes sur une année écoulée**.

B. La structure du CFU de 2024 – flux réels (hors opérations d'ordre)

FONCTIONNEMENT	DEPENSES 5 981 479 €	RECETTES 7 016 786 €
		CHAP 73 - IMPOTS ET TAXES 48.9%
	CHAP 012 - FRAIS DE PERSONNEL 58.9 %	
	CHAP 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL 28.5 %	CHAP 74 - DOTATIONS 36.5%
	CHAP 65 - CHARGES DE GESTION COURANTE 10.7 %	CHAP 70 PRODUITS DES SERVICES 9.9%
	CHAP 66 - CHARGES FINANCIERES 1.8 %	CHAP 75 - LOYERS ET LOCATIONS 3.4%
	CHAP 014 - ATTENUATION DE PRODUITS + CHAP 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES + CHAP 68 DOTATIONS AUX PROVISIONS 0,1%	CHAP 013 - ATTENUATIONS DE CHARGES 1%
		CHAP 77 - VENTES 0.2%

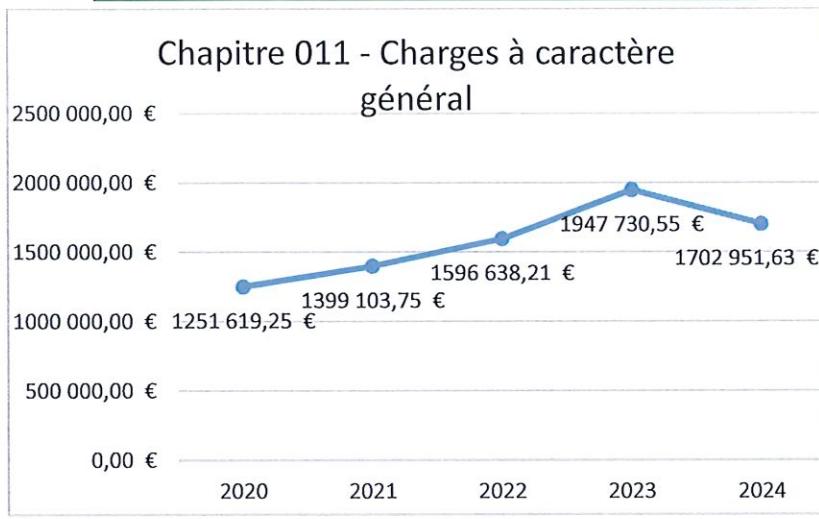
INVESTISSEMENT	DEPENSES 2 293 494 €	RECETTES 2 013 417 €
	EQUIPEMENTS PAR OPERATION- 86 % 1 979 167 €	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS PAR OPERATION – 59% 1 193 935 € dont 200 000 € emprunt
	FINANCIER (Remboursement de la dette) 14 % 314 327 €	CHAP 10 39% 794 597 €

C. La section de fonctionnement

a. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement ont représenté à Valdallière 1 012 € par habitant en 2024 pour 958 € par habitant s'agissant des Communes de même strate démographique (5000-10000 habitants) en 2021. (Données actuellement les plus récentes publiées par la Direction Générale des Collectivités locales).

1. Les charges à caractère général CHAP 011 : 1 702 952 €



Une baisse des charges à caractère générale de 12,5 % qui s'explique par:

- La réhabilitation de l'école de VASSY figurant sur le CFU 2023 et gonflant ponctuellement l'art 615228 (entretien réparation bâtiments publics). Cependant, si l'on considère la tendance sur plusieurs années, la croissance de ce chapitre est manifeste. Hormis l'inflation importante subie depuis 2020, certains articles ont connu une croissance record :

L'art 606211 (électricité) a doublé depuis 2020, passant de 130 289 € à 284 185€ en 2024

L'art 615232 (entretien voirie) à quant à lui triplé en passant de 70 473 € en 2020 à 248 262 € en 2024. Cette augmentation résulte du choix de privilégier les travaux préventifs au détriment du curatif. En écho à cette augmentation on trouve une baisse significative en dépense d'investissement.

Il faut également souligner le travail important réalisé par les différents services pour maîtriser les coûts de fonctionnement malgré l'inflation. On peut citer le travail réalisé pour

- Baisser les coûts de maintenance des photocopieuses
- Maîtriser les coûts de l'alimentaire en améliorant la qualité des approvisionnements

Mais également le travail quotidien de veille que réalise le service finance avec l'ensemble des chefs de services.

FOCUS

Art 6156 – maintenance : 93 900 €, soit une baisse de 17%

Suite à la progression importante de cet article en 2023, plusieurs actions ont été mises en place, notamment en matière de maintenance des photocopieurs :

- Limiter l'usage de la couleur au strict nécessaire dans tous les services
- Privilégier l'usage du noir et blanc dans les écoles, en limitant par un quota le volume de la couleur (20%)
- Renouveler le parc de photocopieuses . Sur les 15 copieurs présents début 2024, la moitié avaient plus de 8 ans et affichaient des coûts copie 7 fois supérieurs aux coûts d'équipements récents.

Au second semestre 2024, 4 photocopieurs ont été remplacés. Le remplacement des équipements les plus anciens reste à l'ordre du jour pour 2025 .

Art 60623 – alimentation : 144 385 €, soit une baisse de 9%

Un travail remarquable sur l'anti-gaspillage a été entrepris par les 3 restaurants scolaires.

Travail de fond qui a permis de baisser notablement le volume de nourriture jetée. Les moyennes nationales en matière de restauration scolaire font état de 70 g de perte par rationnaire. Pour les 3 restaurants scolaires de Valdallière, en 2024, la perte a été réduite à 30 g. Au regard des 78 000 repas servis par an c'est 3 tonnes de nourriture d'économisée !

En janvier 2024, le mode d'approvisionnement a été revu. Nous avons renoncé aux marchés publics. L'ensemble des achats se réalise de gré à gré. Cette souplesse retrouvée nous a permis de mobiliser plus efficacement les producteurs locaux. Une réorganisation qui nous permettra de remplir les objectifs de loi EGALIM (50% de produits durables dont 20% de bio) dans un proche avenir : nous sommes actuellement à 40% de produits durables pour 20% de bio.

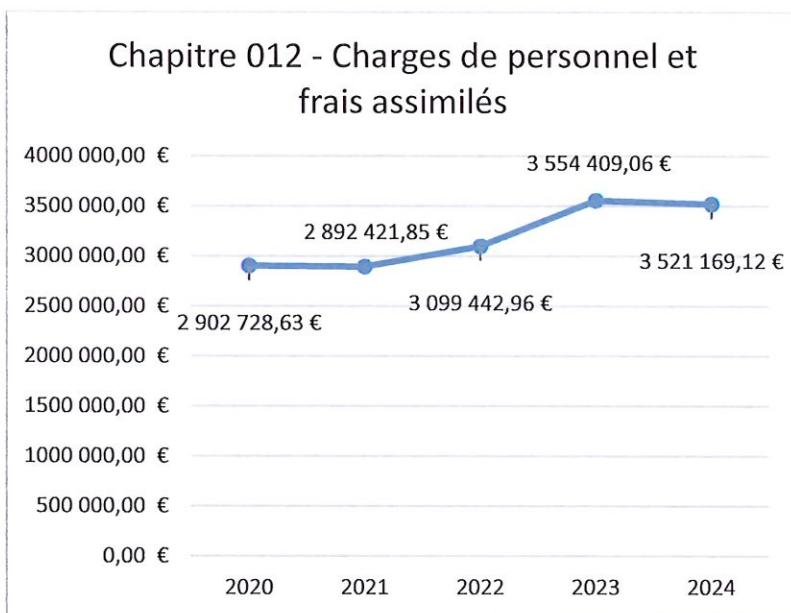
Grâce aux actions entreprise par le service restauration, Cette évolution qualitative s'est réalisée sans accroissement du coût de l'alimentation : sur un coût total estimé à 7 à 8 € la partie alimentaire a représenté l'année passée 1,76 € par rationnaire.

2. Les charges de personnel CHAP 012

Comme dans la plupart des collectivités, les charges de personnel constituent le premier poste de dépenses et la maîtrise de leur évolution représente un enjeu majeur.

En 2024, malgré les dépenses supplémentaires importantes la masse salariale a diminué de 0,9 %

Les raisons de cette diminution tiennent aux éléments suivants :



- **Une baisse de 84 000€ sur les salaires des contractuels :** transfert des 3 salariés du CMS en octobre ; 7 mois de remplacement de congés maternité au lieu de 11 en 2023 ; plusieurs stagiairisations et moins de remplacements.
- **Une baisse de 30 000€ des cotisations URSSAF,** corrélée à la baisse des salaires
- **Une baisse de 15 000€ de la rémunération des fonctionnaires** due au remplacement tardif de certains agents
- En 2023 : le remboursement à Thury Harcourt d'un maître-nageur mis à disposition en 2022 (37 900 €)

3. Les charges de gestion courante CHAP 65

Chapitre 65 - Charges de gestion courante



- Une baisse de 8,5% des charges de gestion courantes due essentiellement à la baisse significative de la subvention au CCAS 51 354,36 € contre 79 127,53 € en 2023.

4. Les charges financières CHAP 66

Chapitre 66 - Charges financières



- Une augmentation consécutive à la variation des taux sur un emprunt souscrit
- Frais de la ligne de trésorerie souscrite en fin d'année 2023.

b. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement ont représenté à Valdallière 1 195 € par habitant en 2024 pour 1 400 € par habitant s'agissant des Communes de même strate démographique (5000-10000 habitants) en 2021. (Données actuellement les plus récentes publiées par la Direction Générale des Collectivités locales).

1. Les Impôts et les taxes CHAP 73

Le chapitre 73 a connu une progression de 2.90 % en 2024 :

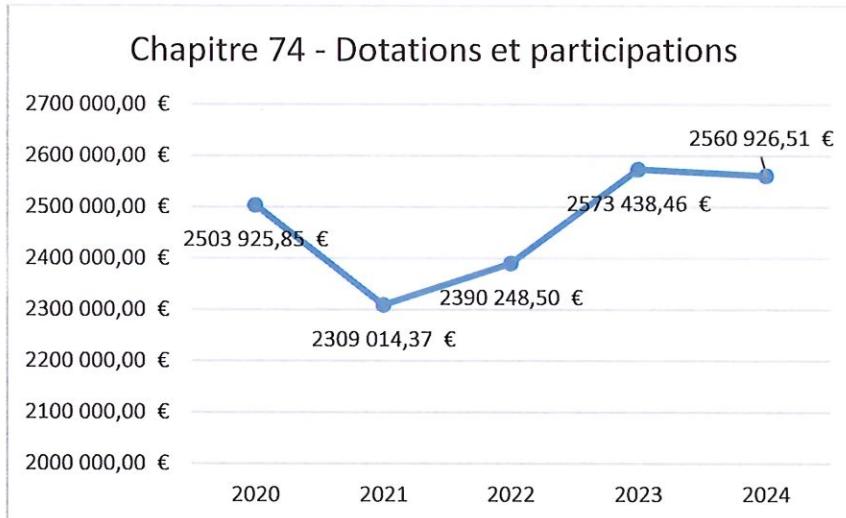
CHAP 73 - Impôts et taxes



- Une augmentation importante des bases locatives qui a engendré une forte progression des recettes de la fiscalité directe impôts locaux (+ 118 114 €)

2. Les dotations CHAP 74

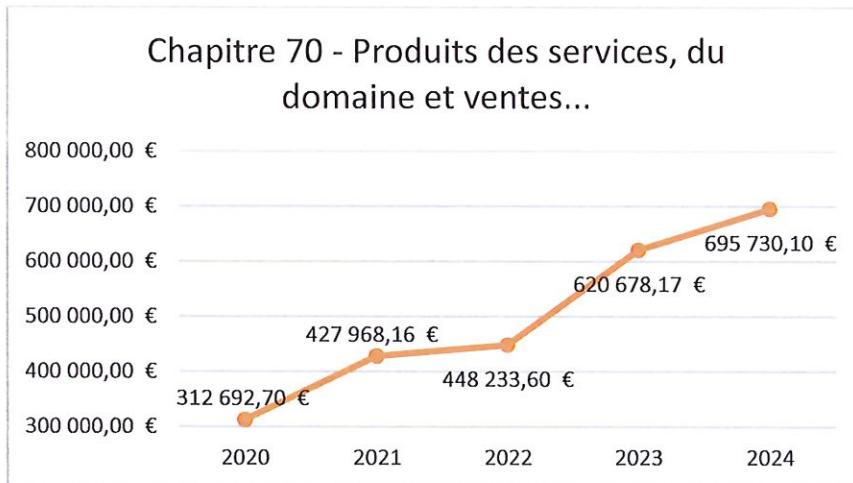
Le chapitre 74 est en légère diminution **-0,50 %** en 2024



- Baisse importante du FCTVA de fonctionnement (baisse des interventions d'entreprises sur les entretiens des bâtiments publics)

3. Les produits des services CHAP 70

Le chapitre 70 est en progression de **+ 12 %** en 2024.



- Une augmentation de recettes essentiellement dû au Centre Municipal de Santé : 224 000 € de recettes sur 9 mois (notamment les aides non prévues de l'Assurance Maladie dans le cadre de l'Accord National : rémunération forfaitaire spécifique des centres de santé).
- Une augmentation des recettes du scolaire + 10 000 €

D. La section d'investissement

a. Les dépenses et recettes d'investissement

Chapitre Opération	Libellés	BP 2024	REALISE 2024	RAR 2024	Ouverture crédits 25%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €
21	PLANTATION HAIES	47 360,29 €	37 093,99 €	7 200,00 €	11 840,07 €
1006 (R)	GENDARMERIE	20 000,00 €	4 800,00 €	960,00 €	0,00 €
1200 (R)	SIGNALETIQUES	34 731,65 €	20 823,23 €	487,96 €	8 682,91 €
1300 (R)	DEFENSES INCENDIE	224 175,57 €	51 240,82 €	100 000,00 €	0,00 €
1500 (R)	AMENAGEMENT DE BOURG	1 628 230,02 €	1 158 200,39 €	340 000,00 €	0,00 €
1600 (R)	BATIMENTS PUBLICS	347 049,08 €	182 258,29 €	77 511,75 €	86 762,27 €

1700 (R)	LOGEMENTS COMMUNAUX	44 386,38 €	11 032,32 €	7 254,98 €	0,00 €
1800 (R)	EGLISES	82 899,61 €	48 725,35 €	2 034,00 €	20 724,90 €
1900 (R)	CIMETIERES	107 334,89 €	37 286,60 €	70 048,29 €	0,00 €
2200 (R)	MATERIELS ET MOBILIERS	65 339,00 €	45 438,32 €	1 269,53 €	16 334,75 €
2300 (R)	INFORMATIQUE ET AUDIO VISUEL	120 326,36 €	106 407,62 €	4 471,55 €	30 081,59 €
2400 (R)	VEHICULES ET MATERIELS ATELIER	76 036,23 €	65 368,17 €	4 228,68 €	19 009,06 €
2600 (R)	VOIRIE	266 320,90 €	210 492,33 €	13 000,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL :		3 064 189,98 €	1 979 167,43 €	628 466,74 €	194 435,56 €

Chapitre Opération	Libellés	BP 2024	REALISE 2024	RAR 2024
13	PLANTATIONS HAIES	30 291,23 €	0,00 €	24 051,70 €
1200 (R)	SIGNALETIQUES	3 334,40 €	3 334,40 €	0,00 €
1300 (R)	DEFENSES INCENDIE	45 700,00 €	56 651,08 €	0,00 €
1500 (R)	AMENAGEMENT DE BOURG	1 403 742,13 €	811 631,96 €	592 110,17 €
1600 (R)	BATIMENTS PUBLICS	83 335,94 €	132 816,01 €	0,00 €
1800 (R)	EGLISES	51 333,00 €	9 389,00 €	0,00 €
1900 (R)	CIMETIERES	7 500,00 €	0,00 €	7 500,00 €
2100 (R)	EQUIPEMENTS SPORTIFS	3 762,40 €	0,00 €	3 762,40 €
2200 (R)	MATERIELS ET MOBILIERS	4 996,80 €	4 996,80 €	0,00 €
2600 (R)	VOIRIE	77 000,00 €	0,00 €	74 825,92 €
TOTAL GENERAL :		1 710 995,90 €	1 018 819,25 €	702 250,19 €

Ouverture anticipée des dépenses d'investissement pour 2025 :

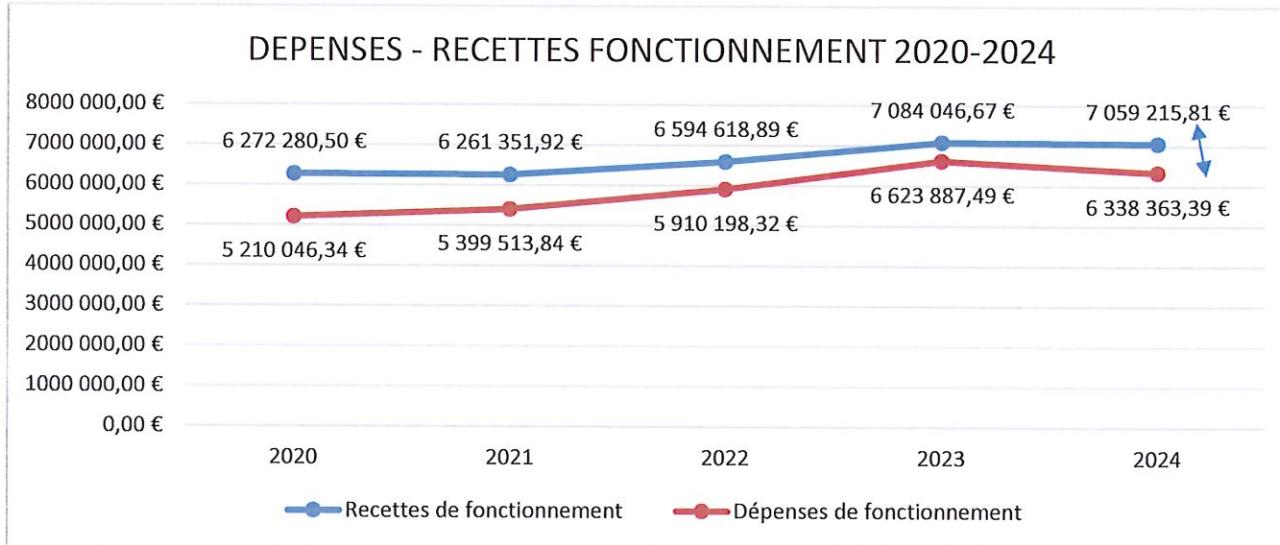
La commune peut, par délibération, autoriser l'ouverture anticipée des dépenses d'investissement, avant le vote du budget 2024, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2024. Cette faculté est une facilité de trésorerie, pas une dérogation au principe d'annuité budgétaire.

Rappel : délibéré le 16 janvier 2025

E. L'analyse économique rétrospective

a. L'évolution des recettes et des dépenses

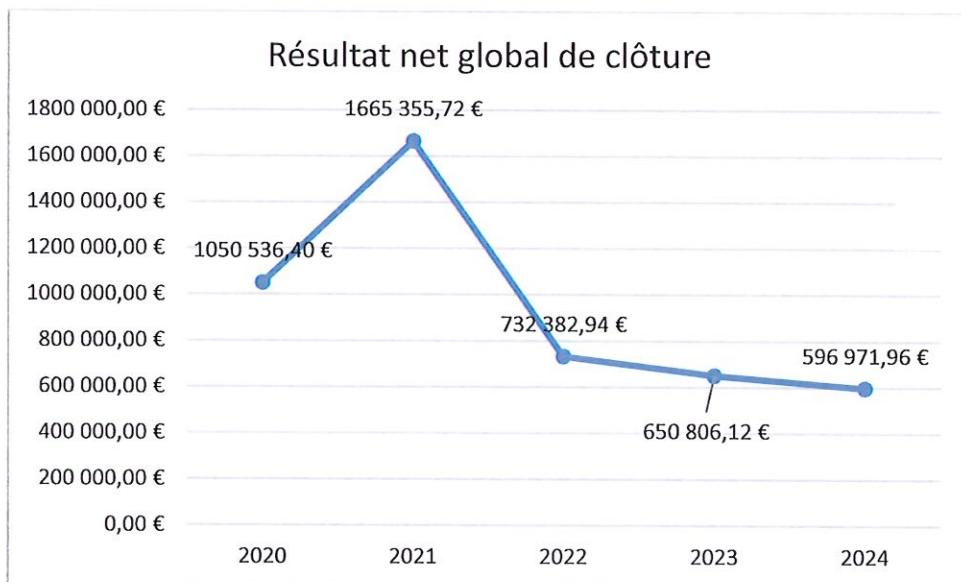
En 2023 la crainte d'un effet ciseau entre les dépenses et recettes de fonctionnement était réelle. En 2024 cette perspective s'éloigne. Le delta entre recettes et dépenses de fonctionnement reste cependant faible. Pour rappel, c'est ce « delta » qui nourrit la section d'investissement pour financer les dépenses d'équipement ou se désendetter.



Taux de rigidité des charges de structures : **57.26 %** des dépenses de la commune sont dites rigides (dépenses de personnel et intérêts de la dette), difficiles à compresser. Le taux de rigidité est en constante augmentation, laissant de moins en moins de marge de manœuvre. 42.74% des dépenses peuvent être maîtrisables afin d'augmenter à court terme son épargne et améliorer sa capacité de désendettement.

b. L'affectation de résultat : une diminution du résultat

Le résultat net global de clôture de l'année 2024 est de 596 971,96 €, qui sera affecté au budget 2025.



Malgré le fait qu'il reste positif, le résultat net global de clôture de 2024 à affecter au budget de 2025 est en baisse :

- - 8 % entre 2023 et 2024

L'affectation de résultat représente la réalité financière de la commune de l'année écoulée. Il a une importance capitale car il constitue le moyen de financement des dépenses de l'exercice suivant s'il est positif et doit être pris en charge s'il est négatif.

La commune puise dans ses excédents pour financer les investissements :

- Le besoin de financement net des investissements augmente du fait de la baisse de l'autofinancement et l'augmentation de l'effort d'investissement.

c. L'autofinancement : un levier essentiel pour investir

Trois indicateurs essentiels sont présentés :

- L'épargne de gestion = RECETTES RELLES DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT

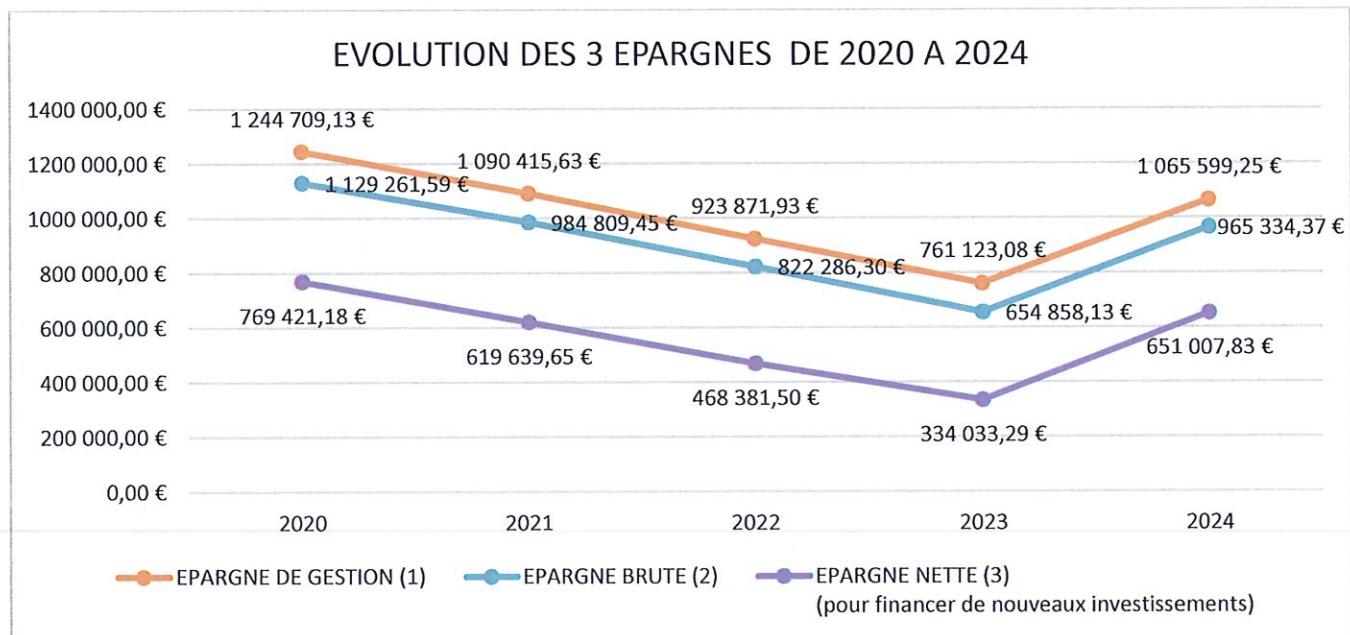
L'épargne de gestion est constituée de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

- L'épargne brute = EPARGNE DE GESTION – CHARGES D'INTERETS

L'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement). L'épargne brute représente le socle de la richesse financière. L'excédent appelé aussi autofinancement brut finance la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle.

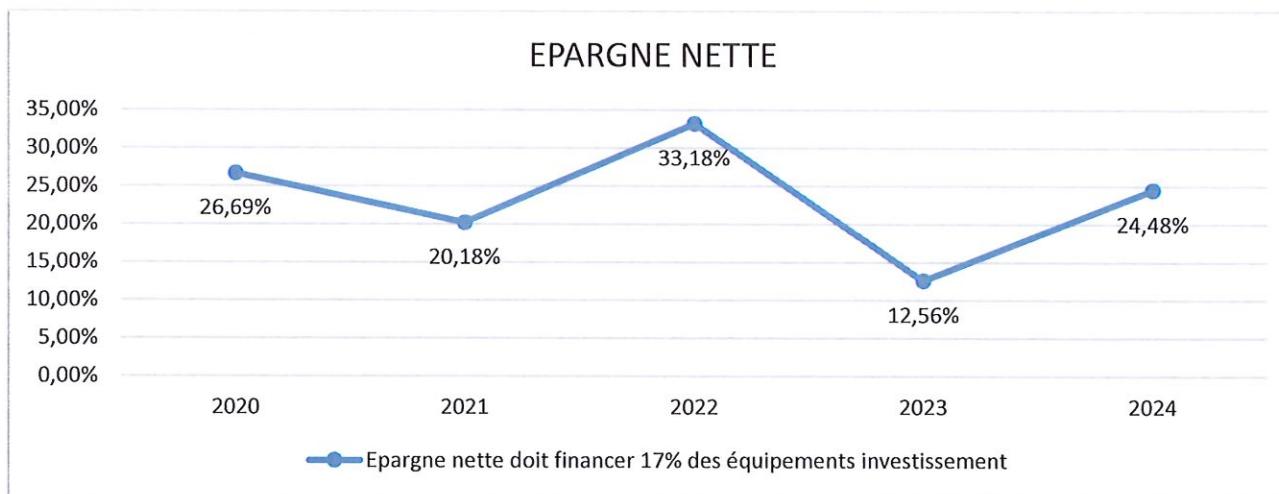
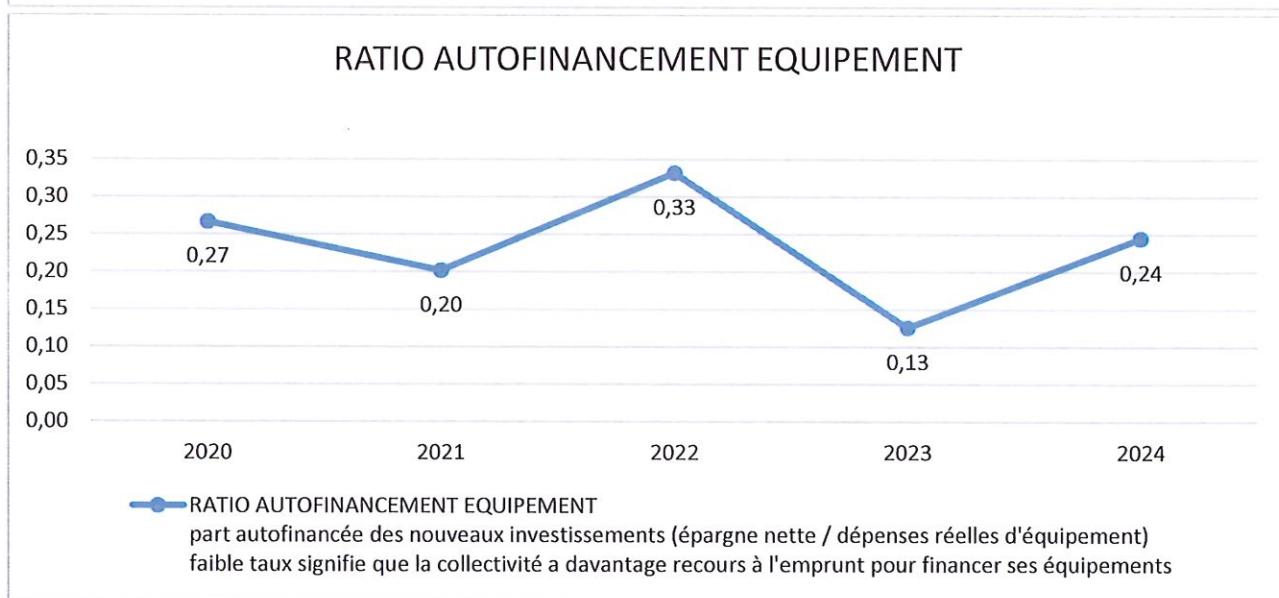
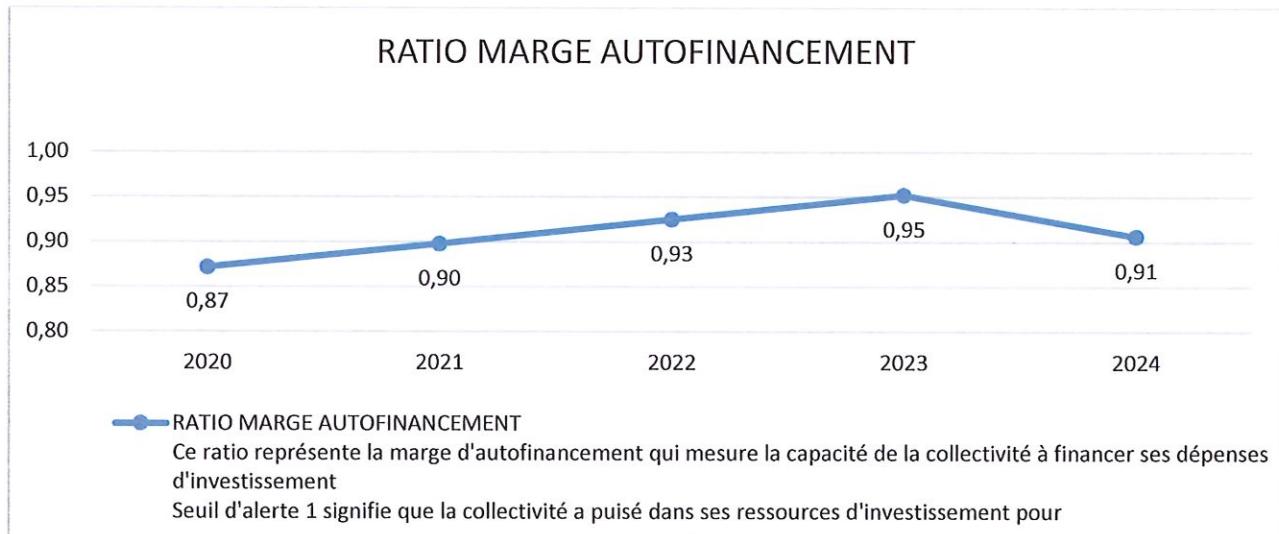
- L'épargne nette (auto-financement) = EPARGNE BRUTE – REMBOURSEMENT DU CAPITAL

L'épargne nette est calculée à partir de l'épargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. C'est ce solde qui est directement affecté au financement de la politique d'équipement et permet d'éviter ou de réduire le recours à l'emprunt. C'est le socle de la richesse financière pour investir et garantir la solvabilité financière.



Le taux d'épargne brute représente donc la part des recettes courantes qui ne se trouve pas consommée par le financement de ses dépenses de fonctionnement et qui peut être consacrée pour rembourser la dette et/ou investir.

L'autofinancement de Valdallière :



3. L'ENDETTEMENT

L'encours de la dette (capital restant dû) en 2024 s'établit à 4 133 105.34 €, pour une annuité 2024 de 416 104.18 €.

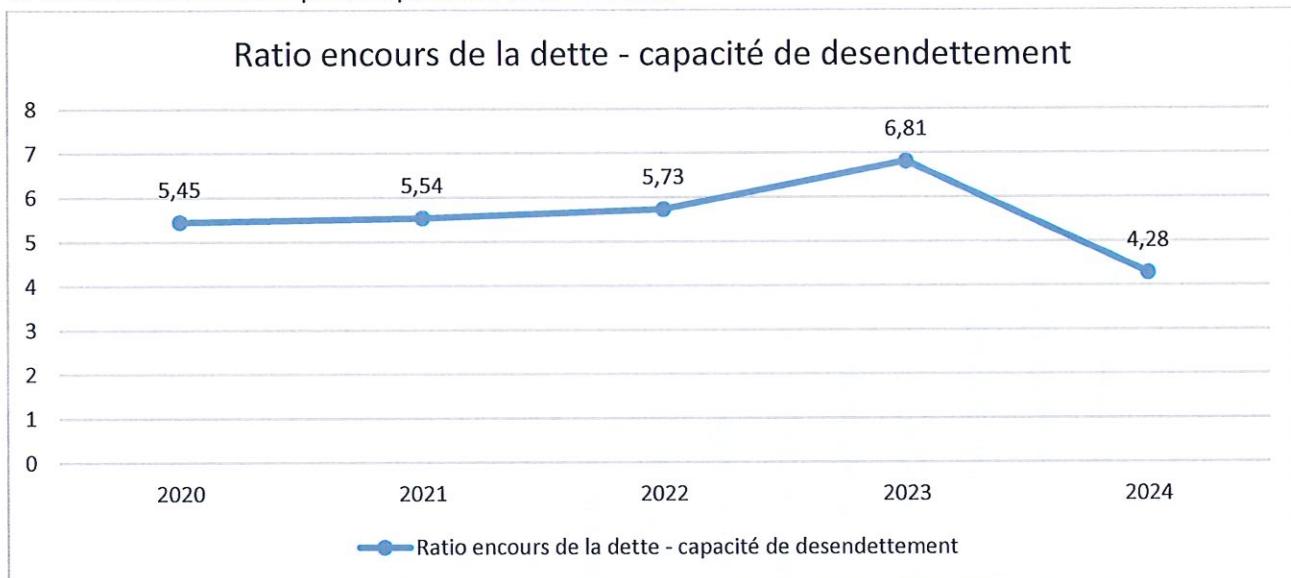
La capacité de désendettement qui mesure le nombre d'années que mettrait la Commune à se désendetter après avoir honoré toutes les dépenses courantes est de 4.28 ans au 31.12.2024.

Il faut cependant prendre ces informations avec du recul, car un nouvel emprunt a été souscrit fin 2024, les échéances ne sont inscrites qu'à compter de janvier 2025.

Si la collectivité consacre entièrement son épargne brute au remboursement du capital, la durée sera d'un peu plus de 5 ans,

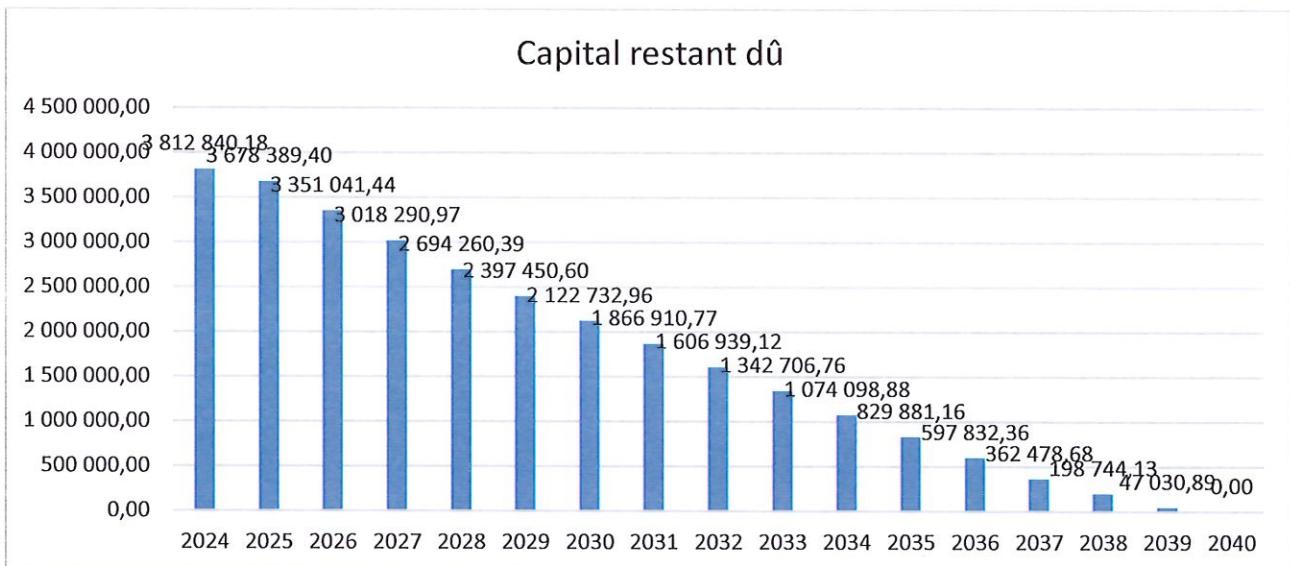
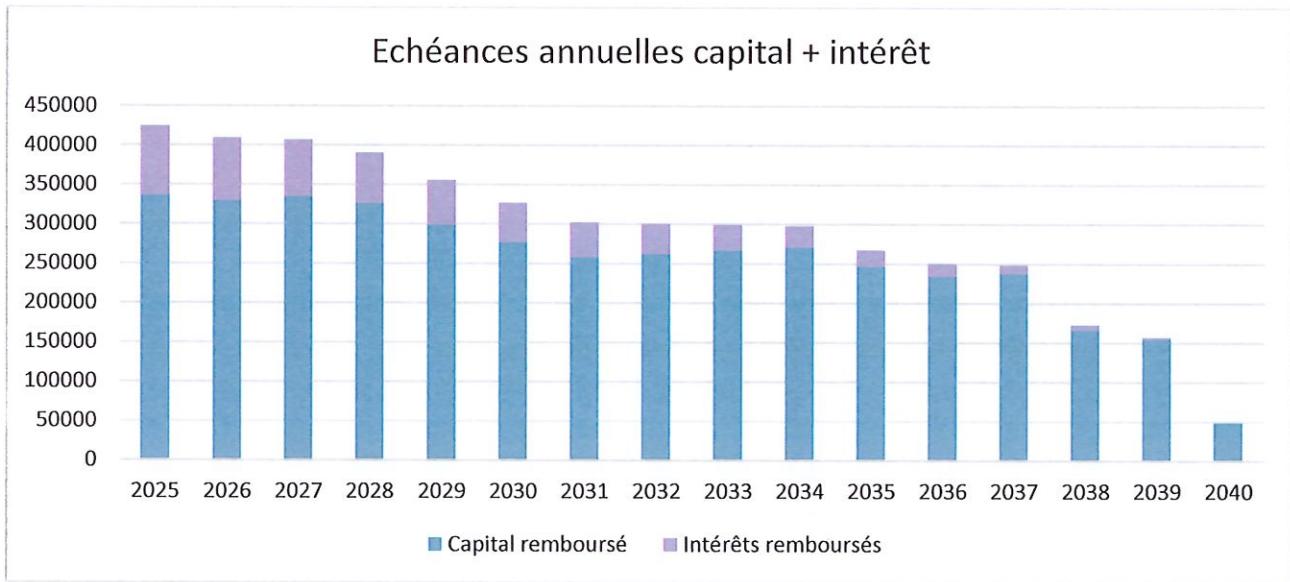
Pour une bonne gestion, le remboursement du capital ne devrait pas excéder 6 années. Une commune est considérée comme endetté si la durée est comprise en 6 et 9 ans.

La situation devient très préoccupante au-delà de 9 ans.



	ENCOURS DETTE	RECETTES REELLES FONCTIONNEMENT	RATIO
2024	4 133 105	6 930 553 €	0,60

L'**extinction de la dette communale serait atteinte en 2040** sans nouveaux emprunts (sur la base des profils suivants : flux de remboursement (annuité acquittée chaque année) et évolution du CRD (Capital Restant Dû)).



15 emprunts sont en cours à taux fixe dont 1 à taux variable.

Un emprunt a été souscrit en 2024 pour un montant de 200 000 € auprès de la Banque Postale pour l'aménagement du bourg d'Estry.

4. LE PROJET DE BUDGET 2025

Dans le contexte actuel, il importe de suivre au plus près l'évolution des marges de manœuvres financières de la commune et de garder à l'esprit les grands principes de l'équilibre budgétaire, et d'identifier les potentiels risques que la commune encourt.

Rappelons que c'est la différence entre les recettes de fonctionnement (fiscalité, dotations, produits des services) et les dépenses de fonctionnement (charges de gestion courante, dépenses de personnel, participations et subventions versées) que se dégage l'épargne brute, ou autofinancement brut, qui constitue le socle des recettes de la section d'investissement, mais aussi le levier de la capacité d'emprunt et donc de développement de notre collectivité.

A. Les orientations en matière de fonctionnement

Pour le BP 2025, les recettes fonctionnement sont proposées en augmentation en raison de l'effet mécanique de l'augmentation des bases. En dépenses, des efforts de gestion continuent d'être demandés afin de garantir un niveau d'épargne suffisant pour poursuivre la trajectoire d'investissements et minimiser le recours à l'emprunt.

a. Les dépenses

1. Les charges à caractère général CHAP 011

L'article 6161 « assurances » sera en augmentation + 260 % (90 000 €) dû au nouveau marché des assurances qui a pris fin en 2024.

2. Les charges de personnel CHAP 012

L'inscription budgétaire au chapitre 12 devrait progresser de 0,8% (hors revalorisation indiciaires et SMIC inconnues à ce jour) au regard de l'année 2024. Une progression modérée au regard des dépenses supplémentaires :

- Hausse des cotisations CNRACL (de 31,61% à 34,65%)
- Une possible revalorisation indiciaire
- Les augmentations du SMIC
- Les avancements de carrières (avancement de grade+promotions internes) : + 5208 €
- Les avancements d'échelon : + 8 371 €
- Les recrutements sur des postes vacants (1 agent technique + 1 maître-nageur)
- Le recensement de la population (30 000€)
- La revalorisation de l'IFSE due à l'ancienneté
- Le passage à 35h d'un agent actuellement à 28h stagiarisations possibles
- L'augmentation de la cotisation d'assurance du personnel (CIGAC) : 10 000€ de régularisation pour 2024 et 90 000€ pour 2025
- La participation aux contrats de prévoyance (+ 1 100€)
- 13 mois de facturation des tickets restaurants

...qui se trouvent compensées pour partie par des économies :

- Départ en retraite d'un agent de catégorie A à temps plein remplacé par un agent de catégorie C à temps partiel.

- 2 retraites progressives
- Le transfert des 3 agents du centre Municipal de Santé à l'Intercom
- La diminution des agents bénéficiant d'un forfait kilométrique
- Le passage à 21h du poste d'assistant de gestion comptable (actuellement à 35h).

3. Les charges de gestion courante CHAP 65

Ce chapitre ne connaîtira d'évolution particulière, sauf éventuellement la subvention du CCAS qui n'est pas connu pour le moment.

4. Les charges financières CHAP 66

Le chapitre 66 sera en augmentation dû à la souscription d'une ligne de trésorerie, et au règlement des intérêts. Mais également dû à la souscription d'un nouvel emprunt en 2024.

b. Les recettes

1. Les impôts et les taxes CHAP 73

La revalorisation des bases de la fiscalité devrait être indexée sur l'inflation, soit indexation sur l'inflation de la revalorisation des bases : de l'ordre de +1,7% en 2025

2. Les dotations CHAP 74

La commune de VALDALLIERE étant concerné par le zonage France Ruralités Revitalisation (FRR), la fraction péréquation de la Dotation de Solidarité Rurale devrait bénéficier d'une augmentation de 20% (pour mémoire le montant 2024 de la DSR péréquation s'élevait à 226 844 €)

3. Les produits des services CHAP 70

Le transfert du Centre Municipal de Santé à l'IVN aura un impact important sur le chapitre 70.

Pour mémoire les recettes du CMS en 2024 s'élevaient à 224 000 €...

4. Autres produits de gestion courante CHAP 75

En 2025 ce chapitre sera affecté par une baisse des revenus locatifs en baisse due à une vacance importante de nos logements communaux : BURCY, MONTCHAMP, BERNIERES, LA ROCQUE, LE THEIL BOCAGE, PIERRES

B. Les orientations en matière d'investissement

Deux nouveaux programmes figureront au budget d'investissement 2025 :

- La réhabilitation de la friche commerciale du bourg de VASSY (CHAT FOIN)
- La création d'un cimetière paysager à MONTCHAMP